

# VIROINVAL

## *Programme de politique communale présenté par le Collège communal au Conseil communal en séance le 27 février 2019.*

### **Baudouin Schellen, Bourgmestre**

Officier de l'État Civil chargé de la Police, des finances et de la Régie foncière, des ressources humaines, du personnel, de l'information et de la communication, de la participation citoyenne, de l'environnement et de l'énergie.

### **Franz Masson, Premier Echevin**

Chargé du commerce, du tourisme, de l'emploi, de la formation, de la culture, de la coopération et des relations internationales

### **François Mathy, Deuxième Echevin**

chargé de la vie associative, du sport, de la mobilité, de la forêt, de l'agriculture et du bien-être animal

### **Morgane Lapôtre, Troisième Echevine**

Chargée de l'enseignement, des seniors, de la jeunesse, de la petite enfance, de la famille, du patrimoine et des archives.

### **Denis Bertrand, Quatrième Echevin**

Travaux - Aménagement du territoire - Urbanisme - Cimetière

### **Françoise ROSCHER-PRUMONT, Présidente du CPAS**

Présidente du CPAS - Affaires sociales – Logement - Présidente du Plan de Cohésion Sociale (PCS)

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1° Cadre légal</b>   | <b>3</b>  |
| <b>2° Compétences relevant du Bourgmestre Baudouin Schellen</b> | <b>3</b>  |
| 2.1. PARTICIPATION CITOYENNE - BONNE GOUVERNANCE                | 3         |
| 2.1.1. Introduction :   | 3         |
| 2.1.2. Les étapes :   | 3         |
| 2.2. POLICE – SÉCURITÉ – POMPIERS (Zone de secours DINAPHI)     | 4         |
| 2.2.1 Police - Sécurité   | 4         |
| 2.2.2 Pompiers  | 5         |
| 2.3. LES FINANCES ET LA RÉGIE FONCIÈRE                          | 5         |
| 2.4. LE PERSONNEL   | 6         |
| 2.5. VIROINVAL EN ROUTE VERS LA SMART ATTITUDE                  | 7         |
| 2.5. L'ENVIRONNEMENT ET L'ENERGIE                               | 7         |
| <b>3° Compétences relevant de l'Echevin Franz Masson</b>        | <b>9</b>  |
| 3.1. Affaires économiques - Commerce                            | 9         |
| 3.2. Emploi - Formation   | 9         |
| 3.3. Le Tourisme :  | 10        |
| 3.4. La culture :   | 11        |
| <b>4° Compétences relevant de l'Echevin François Mathy</b>      | <b>11</b> |
| 4.1. L'Agriculture  | 11        |
| 4.2. La Forêt   | 12        |
| 4.3. La Mobilité  | 13        |
| 4.4. Les sports loop  | 13        |
| 4.5. Vie Associative  | 14        |
| 4.6. Bien-être animal   | 14        |
| <b>5° Compétences relevant de l'Echevin Denis BERTRAND</b>      | <b>15</b> |
| 5.1. CIMETIÈRES   | 15        |
| 5.1.1. Gestion administratives des cimetières :                 | 15        |
| 5.2. TRAVAUX  | 17        |
| 5.2.2.1. Voiries Régionales :                                   | 17        |
| 5.2.2.2. Voiries communales:                                    | 17        |
| 5.2.7.1. Assainissement de certains sites :                     | 19        |
| 5.2.7.2. Eaux usées :   | 20        |
| 5.2.7.3. Sécurité au travail :                                  | 20        |
| 5.3. URBANISME  | 21        |
| 5.3.2.1. Site du Tienne du Loret à Dourbes :                    | 21        |
| 5.3.2.2. Site de la Roche trouée à Nismes :                     | 21        |
| 5.3.2.3. Site des Nobertins à Oignies :                         | 22        |

|  |           |
|--|-----------|
| 5.3.2.4. Site du Bois Banné à Oignies :                                | 22        |
| 5.3.2.5. Site des Batterage à Nismes :                                 | 22        |
| <b>6° Compétences relevant de l'Echevine Morgane LAPÔTRE</b>           | <b>24</b> |
| 6.1. L'ENSEIGNEMENT  | 24        |
| 6.2. L'ENFANCE ET LA FAMILLE   | 25        |
| 6.3. LA JEUNESSE   | 26        |
| 6.4. LES SENIORS   | 27        |
| 6.5. LE PATRIMOINE   | 28        |
| 6.6. LES ARCHIVES  | 28        |
| <b>7° Compétences relevant de l'Échevine Françoise Roscher-Prumont</b> | <b>29</b> |
| 7.1. Le contexte   | 29        |
| 7.2. Les perspectives  | 30        |
| 7.2.1. Le CPAS   | 30        |
| 7.2.2. Le Plan de Cohésion Sociale( PCS)                               | 31        |
| 7.2.3. Le logement   | 32        |
| 7.2.4. La Mobilité   | 32        |
| 7.2.5. La jeunesse et l'enfance  | 33        |
| 7.2.6. Les conclusions   | 33        |

## **1° Cadre légal**

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en son article L 1123-27 prévoit que le Collège communal soumette à l'approbation du Conseil communal un programme de politique générale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques. Après approbation par le Conseil communal, le Code de la Démocratie Locale prévoit également que ce programme de politique générale soit publié par voie d'affiche mais aussi par toute autre voie prescrite par le Conseil communal. Ce programme devra être décliné dans un plan stratégique transversal qui doit être soumis au Conseil communal dans les six mois qui suivent le début de la nouvelle législature.

## **2° Compétences relevant du Bourgmestre Baudouin Schellen**

### **2.1. PARTICIPATION CITOYENNE - BONNE GOUVERNANCE**

#### **2.1.1. Introduction :**

A l'heure où l'on parle d'individualisme, de perte de la démocratie, de participation citoyenne, il est bon de rappeler dans quel contexte nous voulons développer notre projet de participation citoyenne. Il faut en premier lieu comprendre qu'un habitant peut à la fois être un individu et un citoyen. Un individu ou une personne est un être singulier, unique avec ses particularités. Un citoyen de Viroinval, au contraire, est semblable à un autre citoyen de Viroinval car ils appartiennent tous deux à la même communauté politique qu'est la Commune. Ils ont les mêmes devoirs et les mêmes droits au sein de cette communauté.

Si les attentes de l'individu vont trouver réponse dans le consumérisme libéral, les attentes du citoyen vont devoir s'exprimer au sein d'un collectif.

Cette distinction entre individu et citoyen est primordiale pour comprendre le processus de participation citoyenne. En 1793, les révolutionnaires français avaient déjà parfaitement compris la différence entre individu et citoyen lors de l'écriture de la déclaration des droits de l'homme ET du citoyen.

Le destin de la citoyenneté est inséparable de la consolidation de notre culture démocratique. C'est pourquoi, il est urgent d'oser se lancer dans ce défi. Nous ferons oeuvre utile pour renouer le dialogue entre le citoyen et les élus. Nous relevons l'enjeu du "vivre ensemble" au sein de notre Commune. Nous voulons amener chaque citoyen à prendre des engagements en tant que membre d'une collectivité.

#### **2.1.2. Les étapes :**

##### **2.1.2.1. Une participation de type descendante :**

- La commune est à l'initiative du premier niveau essentiel dans le processus de participation qu'est l'information du citoyen. Une information, qui donne sens, est une information pédagogique et attrayante. Actuellement, il existe plusieurs vecteurs de communication qui ont le mérite d'exister (Viroinval Info - Environ - Journal du Parc). Si ce type de médias traditionnels est encore d'actualité pour une partie de notre population, la périodicité de ceux-ci n'est plus en phase avec une autre frange de notre population. Il faut donc développer un autre type d'information plus direct, plus attractif, accessible depuis un smartphone. Les vecteurs de communication que nous privilégierons seront

Facebook et la Newsletter via messenger, sms, ou mail.

- Le deuxième niveau à atteindre dans un processus de participation citoyenne est la consultation. Cette consultation sera mise en oeuvre selon deux vecteurs principaux, le “toute boîte” et la plateforme numérique dédiée à cet usage. Cela demandera une refonte du site internet de la commune. La Commune essaiera de faire jouer son influence afin que le Proximag ne soit pas considéré comme de la publicité au vu de son intérêt informationnel.
- Le troisième niveau est la concertation citoyenne qui ajoute à la consultation un dialogue entre le pouvoir communal et un groupe de citoyens concernés par un projet. La mise en place de cet espace de concertation passera par la gestion de forum de discussion sur le site communal et de réunions au sein des quartiers concernés par un projet.
- L’ultime niveau de participation est la co-décision. Celle-ci dépasse le simple référendum car elle permet la négociation et l’échange des idées. Elle sera utilisée pour des plus gros projets d’investissement qui impactent la vie d’un quartier.

### **2.1.2.2. Une participation de type ascendante :**

Les citoyens sont à l’origine d’un projet qu’ils font remonter vers la commune pour en structurer la réalisation. Les citoyens jouent un rôle de contrôle social sur leur environnement.

- Pour arriver à cristalliser des groupes de citoyens qui se lancent dans une démarche participative, nous devons initier le processus participatif avec l’élaboration d’un budget participatif qui sera accessible aux associations reconnues, mais aussi à des groupes de citoyens qui s’organisent pour l’occasion autour d’un projet pour leur village.
- A partir des initiatives locales issues du processus de budget participatif mais aussi en s’appuyant sur des mouvements citoyens existants (groupe facebook, ...), il sera proposé la mise en place de Relais citoyens dans chaque village. Le Relais citoyen s’organise librement sans intervention du pouvoir communal mais il sera reconnu par l’administration comme un partenaire privilégié pour faire aboutir des revendications concernant l’intérêt général de nos lieux de vie. La Commune pourra s’appuyer sur ces Relais citoyens pour engager des politiques participatives de biens publics (semaine de la propreté - semaine sans pesticide - place aux enfants, ambassadeur de son village auprès des touristes, ...).

### **2.1.2.3. Faire fonctionner les lieux de participation citoyenne existants :**

Viroinval est déjà doté de lieux dans lesquels le citoyen peut s’exprimer en fonction de ses centres d’intérêt. Il faudra redonner un nouveau souffle à ces différentes structures de consultation et de proposition. Pour cela, une plus grande publicité devra être mise en place pour informer sur les actions et les propositions qui naissent au sein de ces structures. Cela concerne :

- La Commission locale de développement rural (CLDR) qui sera rapidement renouvelée et qui aura en charge le pilotage de l’exécution du plan communal de développement rural;
- Les cellules du Plan Communal de la Nature (PCDN), pilotées par le Parc naturel;
- La Commission Consultative de l’Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM);
- La plateforme citoyenne pour les commémorations des deux guerres;
- Le Conseil de Participation.

## **2.2. POLICE – SÉCURITÉ – POMPIERS (Zone de secours DINAPHI)**

### **2.2.1 Police - Sécurité**

Une commune où il fait bon vivre est une commune dans laquelle la sécurité des citoyens au quotidien est respectée. Chaque citoyen doit pouvoir se sentir en sécurité sur le territoire communal chaque fois qu’il exerce sa liberté d’action, que ce soit lors de ses déplacements ou lorsqu’il veut profiter du bien public ou encore lorsqu’il se trouve dans son espace privé au sein de son quartier. C’est donc la sécurité des personnes et des biens qu’ils soient collectifs ou privés dont nous avons la responsabilité.

Le bien-être de nos habitants doit aussi se construire en assurant à chacun une équité de traitement face à leurs obligations citoyennes. Les droits et devoirs de chaque personne présente sur le territoire communal sont repris dans le Règlement Général de Police Administrative (RGPA).

Pour atteindre ces objectifs de sécurité et d'équité, nous voulons

- reconstruire une image plus positive de notre zone de police auprès de la population en s'impliquant au sein du conseil de police pour retrouver des débats plus sereins et plus constructifs;
- nous engager au sein du Conseil de police et du Collège de police pour faire entendre nos priorités en terme de police de proximité;
- renforcer le partenariat entre le service travaux et la zone de police pour faire aboutir les dossiers concernant les dépôts sauvages;
- ajouter, dans le RGPA, l'autorisation des agents forestiers à constater les délinquances environnementales;
- tendre vers une tolérance zéro par rapport à des incivilités qui détruisent le lien social dans nos villages et plus spécifiquement les déjections canines, l'incinération sauvage et le tapage nocturne;
- poursuivre le déploiement des radars pédagogiques à la demande des riverains ET publier les résultats obtenus. En fonction des problèmes rencontrés, agir avec le radar répressif;
- être attentif aux demandes citoyennes concernant leur ressenti d'insécurité routière et y répondre après avoir objectivé au mieux la situation locale;
- avoir recours au service de médiation pour apaiser les conflits de voisinage;
- Tenir à jour notre Plan Communal d'Urgence qui vise la mise en place en différentes phases de secours coordonnés au niveau *communal*, provincial ou national;
- développer, dans nos écoles, des projets pédagogiques autour de la sécurité routière.

### **2.2.2 Pompiers**

Suite à la fusion des zones de pompier, Viroinval est maintenant englobée dans une zone reprenant l'arrondissement de Philippeville et de Dinant, soit un territoire regroupant 22 communes (zone DINAPHI). La voix des habitants de Viroinval au sein de cette zone est donc très relative. De plus, les prévisions budgétaires sont extrêmement difficiles à établir sur le long terme car les articles budgétaires consacrés aux personnels peuvent fluctuer en fonction des interventions urgentes qui par essence même ne sont pas prévisibles. Nos objectifs pour cette législature et dans ce contexte, sont :

- d'être présent et actif au sein du conseil de zone pour faire entendre la voix des citoyens de Viroinval en terme de protection incendie;
- d'agir au sein du conseil de zone pour assurer le maintien d'un service ambulance au départ de Couvin avec des prestations H24 sous-toit durant toute l'année, des prestations H12 à domicile durant la semaine hors week-end et jours fériés et des prestations H24 à domicile durant les week-end et les jours fériés;
- de développer un dialogue constructif avec les établissements qui doivent se mettre en ordre d'attestation sécurité incendie (ASI);
- de suivre de manière optimale l'établissement des rapports de prévention incendie concernant plus particulièrement les lieux qui accueillent du public;
- d'assurer une veille de l'état des prises d'eau, de leur accessibilité et de leur visibilité pour en faciliter l'utilisation par les pompiers. Ce travail sera aussi à faire pour les bouches d'incendie;
- être vigilant quant à la mise en place des partenariats transfrontaliers.

## **2.3. LES FINANCES ET LA RÉGIE FONCIÈRE**

Durant cette législature, Viroinval va se trouver devant plusieurs incertitudes financières induites par la non-maîtrise des éléments impactant ses rentrées financières ET certaines dépenses dont l'évolution n'est pas directement sous le contrôle du

pouvoir communal. Les principaux postes concernent :

- les subsides APE (impact de la réforme en cours ?);
- l'évolution de l'IPP (impact du Tax Shift ?);
- l'évolution des ventes de bois (problème des scolytes et du réchauffement climatique ?);
- l'évolution des locations de chasse (problème de la peste porcine ?)
- la dotation du CPAS (évolution des RIS ?);
- la dotation à la zone DINAPHI (évolution du coût du personnel ?);
- la dotation à la zone de Police (évolution du coût du personnel ?);
- la cotisation de responsabilisation (162.943 € en 2018, évolution ?)
- la mise en place d'un fond de pension pour le personnel non nommé.

Afin d'assurer un budget à l'équilibre durant cette législature, un tableau de bord pluriannuel devra être établi. Il faudra aussi maîtriser les dépenses et optimiser les recettes.

Au niveau des dépenses :

- Réduire l'endettement de la Commune qui est actuellement de 14% du budget ordinaire (1.347.603,46 € de remboursement en 2019);
- Poursuivre l'effort d'enrôlement des taxes et redevances afin d'assurer à chaque citoyen l'équité devant ses devoirs fiscaux;
- Maîtriser les dépenses ordinaires tant au CPAS qu'à la Commune (énergie - maison de repos - . . . );
- Évaluer avec précision les besoins humains lors du départ à la pension d'agents communaux avant d'envisager de nouveaux engagements;

Au niveau des recettes :

- Maximiser les recettes de subsides lors de la mise en oeuvre de nouveaux projets;
- Promouvoir efficacement les terrains à bâtir du Bois Banné à Oignies;
- Mieux valoriser les revenus de la carrière Frimoye lors de la possible reconduction de bail (nouveau bail 17/08/2021) .
- Maximiser les recettes liées à l'IPP, non pas en augmentant le taux IPP mais en multipliant le nombre de personnes participantes (augmentation de l'emploi, augmentation du nombre de nouveaux citoyens travailleurs) et en tentant d'augmenter le revenu de chacun de ces travailleurs. Nous devons pour cela dynamiser l'économie locale en soutenant les commerçants et les indépendants présents sur notre territoire.

## 2.4. LE PERSONNEL

La qualité du personnel communal est primordiale pour le fonctionnement optimal de la Commune et pour le service à la population. Afin d'installer un esprit constructif et d'excellence dans le travail, une attention particulière sera portée sur les points suivants :

- analyser les besoins en formation des agents communaux;
- être attentif au bien-être au travail des différents agents communaux;
- assurer le maintien des outils de travail performants et modernes;
- accentuer la politique d'évaluation du personnel;
- se baser sur ces évaluations en cas de nomination ou de licenciement;
- en cas de remplacement, engager la personne la plus compétente pour le travail demandé;
- construire un dialogue serein avec les représentants syndicaux;
- soutenir toutes les initiatives qui oeuvrent à la cohésion des employés;
- favoriser la polyvalence du personnel au sein de l'administration.

- Former le mieux possible le nouveau personnel responsable de l'accueil du citoyen à l'administration communale.

## 2.5. VIROINVAL EN ROUTE VERS LA SMART ATTITUDE

La transition numérique de notre société est en marche et touche toutes les facettes de notre quotidien. L'évolution des technologies en la matière est extrêmement rapide. Cette situation provoque auprès de notre population une fracture numérique à plusieurs paliers. Il y a la plus jeune génération née avec un gsm ou un smartphone dans les mains dont les plus âgés ont à peine 20 ans. Ce sont les natifs numériques. Ensuite, il y a une population plus âgée qui s'est mise par obligation à l'utilisation des technologies numériques. Ce sont les migrants numériques. Et enfin, la population, souvent la plus âgée qui est en rupture complète par rapport à cette transition numérique. Viroinval n'échappe pas à cette fracture. Mais ces six dernières années, nous avons pris du retard. Nous devons durant cette législature nous engager avec force dans cette transition numérique d'autant plus que notre territoire est rural et éloigné des pôles structurants de la Wallonie. La société digitale est une opportunité pour répondre aux problèmes de mobilité, d'isolement, d'emploi local. Pour lancer notre commune sur les rails de la transition numérique, nous proposons :

- d'assurer à chaque citoyen l'accès au haut débit dans leur foyer;
- de mettre en place des modules de formation à l'utilisation des nouveaux services numériques afin de réduire la fracture numérique;
- de mettre en place un e-guichet permettant d'avoir la plupart des services communaux au bout du smartphone;
- de moderniser le site internet de la Commune pour permettre une implémentation indépendante d'une entreprise;
- d'intégrer au site communal des modules de participation citoyenne numérique;
- de faire découvrir, via le site internet de la Commune, la e-box fédérale qui permet de dématérialiser tous les courriers concernant la vie administrative d'un citoyen;
- devenir une Commune OPENDATA, et assurer sa présence dans l'appli "Wallonie En Poche";
- intégrer le numérique dans les pratiques pédagogiques;
- organiser des activités ludiques pour les jeunes sur le codage et l'algorithmique;
- développer un tourisme numérique;
- associer les données culturelles, patrimoniales, touristiques à une information via QR-Code.

## 2.5. L'ENVIRONNEMENT ET L'ENERGIE

Notre Commune est le territoire wallon qui a le pourcentage le plus élevé de milieux naturels protégés (Zone natura 2000, réserves naturelles). Cela n'est pas étonnant au vue de l'exceptionnelle biodiversité présente sur Viroinval. Cette caractéristique naturelle doit être un atout pour nos habitants au moment où les craintes pour la planète se font de plus en plus entendre. C'est à la Commune que revient la responsabilité de la prise de conscience de cette richesse naturelle auprès de nos citoyens. La Commune doit aussi être le garant du maintien de cet environnement exceptionnel. Pour atteindre ces objectifs, nous proposons :

- de soutenir financièrement le Parc naturel Viroin-Hermeton;
- d'affirmer la volonté communale de maintenir les pelouses calcicoles pour leurs rôles sur la biodiversité et la structuration du paysage de Viroinval, ainsi que leur attrait touristique.
- d'expérimenter une gestion plus décentralisée de ces milieux par des citoyens responsables d'un petit troupeau attaché au village en partenariat avec la cellule PCDN Eco Pâturage;
- de continuer le programme de plantation et d'entretien d'arbres fruitiers sur le domaine communal dont la production fruitière sera destinée aux villageois;
- de rentrer un dossier de candidature pour participer au projet de récolte de canettes (prime de 5 cents) lors d'un prochain appel à projet;
- de sensibiliser les automobilistes qui se rendent au parc à conteneur avec une remorque non munie d'un filet de protection. Intervenir auprès du BEP pour disposer de filets pour remorques standards vendus au prix coûtant dans les



parcs à conteneur;

- de collaborer avec les ambassadeurs de propreté qui sont actifs toute l'année et en faire la promotion;
- de promouvoir et favoriser l'utilisation de gobelets réutilisables lors de fêtes locales;
- d'offrir un arbre à planter pour chaque nouveau-né de notre commune;
- d'établir un programme de travaux pour la création de renvois d'eau, afin de freiner les eaux de ruissellement sur les chemins forestiers et de limiter l'érosion de ceux-ci;
- de relancer la Province de Namur pour faire aboutir le projet de digue de rétention des eaux du ry des Nouées pour limiter les inondations dans Olloy;
- de poursuivre la mise en place de canisites dans l'ensemble des villages.
- de modifier le mode de distribution des sacs à déjection canine en passant par un partenariat avec les commerces, l'OTV, et les acteurs touristiques.
- d'assurer régulièrement des campagnes de sensibilisation sur la problématique des déjections canines;
- de mettre à disposition du service travaux, des étudiants durant les vacances, pour assurer la propreté des endroits de Viroinval les plus fréquentés;
- de poursuivre inlassablement la lutte contre les plantes invasives;
- de mettre en place une sensibilisation à la gestion des déchets dans nos écoles;
- d'informer lors de la remise des permis d'urbanisme de la liste rouge des plantes horticoles invasives;
- de remettre un document explicatif sur les haies indigènes lors de chaque délivrance d'un permis d'urbanisme;
- de planifier l'installation de cendriers à l'extérieur des bâtiments communaux;
- de limiter l'enrésinement à maximum 25 % du territoire forestier;
- de promouvoir le prêt de vélos électriques mis à disposition gratuitement pour 15 jours par la région wallonne;
- de promouvoir l'utilisation de gourdes en inox et des boîtes à tartine durables auprès de nos élèves;
- de reprendre la gestion de la bergerie communale et de rechercher une nouvelle affectation dans le cadre d'un projet d'éco-développement.

La gestion de l'énergie sur notre Commune influence les finances communales mais aussi notre empreinte carbone. Beaucoup d'efforts ont déjà été entrepris pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre. Nous voulons encore aller plus loin :

- en évaluant la possibilité d'adhérer à la nouvelle Convention des maires qui fixe comme objectif -40% des émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030 et la transformation de notre PAED en PAEDC (Plan d'action pour l'énergie durable et le climat ). Cette démarche intègre une évaluation des risques qu'encourt notre territoire face aux changements climatiques.
- en poursuivant notre volonté d'isoler les bâtiments communaux avec l'aide des futurs programmes UREBA;
- en favorisant l'utilisation de carburant vert lors du remplacement des véhicules communaux;
- en installant des systèmes de régulation à distance des points de chauffe dans nos locaux communaux;
- en créant un réseau de chaleur à partir d'une chaufferie bois pour le Centre administratif, le Château Licot y compris l'école, le préau et l'ancienne chapelle;
- en réalisant une étude de déploiements de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux ayant une consommation électrique importante;
- en s'appuyant sur la thermographie du patrimoine bâti pour sensibiliser les propriétaires à l'intérêt d'isoler au mieux leur maisons.
- en encourageant des partenariats public-privé dans le domaine de coopérative énergétique

## 3° Compétences relevant de l'Echevin Franz Masson

### 3.1. Affaires économiques - Commerce

Dans une commune dont le taux de chômage avoisine les 23 %, toutes propositions permettant le soutien à l'emploi sont évidemment à promouvoir dans le respect de la réalité budgétaire communale. Les emplois sont répartis de manière presque égale entre indépendants et salariés. L'aide que l'on désire mettre en place en faveur du développement commercial et des indépendants se décline comme suit :

- Encourager et coordonner la création d'une association de commerçants sur l'ensemble de l'entité;
- Lister l'ensemble des entreprises locales;
- Répertoire les entreprises qui ont un fort potentiel de développement et trouver des solutions notamment concernant les terrains afin qu'elles restent sur notre territoire;
- Faire la promotion des commerces locaux et des artisans sur la page Facebook ainsi que le site communal;
- Mettre régulièrement en avant sur les réseaux sociaux un commerce en particulier pour lui assurer une visibilité auprès des habitants de la Commune;
- Prolonger le marché du terroir durant les périodes hivernales sous couvert;
- Informer et dialoguer avec les commerçants lors de festivités ou de travaux ayant un impact potentiel sur leur activités;
- Organiser une information sur la procédure à suivre pour accéder aux marchés de travaux proposés par la Commune;
- Informer via les réseaux sociaux, le Viroinval Info et le site de la Commune des marchés publics lancés par la Commune;
- Associer à la carte des promenades un répertoire des différents commerces et leur accessibilité;
- Accompagner nos commerces dans la transition numérique en partenariat avec Digital Wallonia.
- Créer un mérite de l'entrepreneuriat pour mettre en valeur les indépendants de Viroinval qui ont fait preuve d'inventivité dans leur structure;
- Répertoire l'ensemble des cellules commerciales vides et lancer des appels à projet en accord avec les propriétaires afin de redynamiser les commerces dans les centres villageois;

### 3.2. Emploi - Formation

La Commune reste le plus gros employeur de Viroinval. Notre territoire ne dispose pas de zone industrielle permettant le développement de gisements d'emploi importants. Notre marche de manœuvre en la matière est donc restreinte. Néanmoins, il existe des outils de formation bien ancrés sur notre territoire qu'il faut impérativement soutenir. Les actions qui seront menées dans ce domaine sont :

- Être à l'écoute des besoins des différentes structures de formation de Viroinval (CODEF - CFT - Loisirs et vacances - CNB);
- Accueillir des stagiaires dans nos structures communales;
- Accompagner le CPAS dans sa politique de mise à disposition d'article 60;
- Soutenir l'ensemble des services d'aides aux personnes qui sont sources d'emplois locaux;
- Dynamiser le secteur touristique générateur d'emplois via notre Office du tourisme;
- Via le soutien au Parc naturel, favoriser toutes les initiatives créatrices d'emplois dans le secteur du développement durable et de l'environnement;
- Avec l'aide du Guichet de l'énergie et notre outil de Thermographie des habitations, soutenir les PME qui travaillent dans l'isolation des bâtiments.
- Soutenir via des séances d'informations toute personne qui souhaite lancer son propre commerce ou activité d'indépendant.
- Avec l'Office du Tourisme, développer des promenades guidées avec l'aide d'indépendants.

### 3.3. Le Tourisme :

Le tourisme représente le secteur économique le plus porteur d'emplois à Viroinval. La structure de notre territoire a immanquablement influencé le type de tourisme qui s'y est développé. La niche exploitée à Viroinval est un tourisme qui se base sur le gisement vert omniprésent. La reconnaissance de ce fait a été actée par l'obtention du premier prix européen EDEN décerné à une destination touristique d'excellence pour la qualité de son tourisme environnemental (écotourisme).

Greffés à cet écrin de verdure, le tourisme culturel et le tourisme mémoriel complètent très harmonieusement l'attractivité de Viroinval pour les personnes en quête d'authenticité, de calme et de retour aux sources.

La Commune doit donc s'investir de manière volontaire dans le développement touristique de son territoire et répondre de manière proactive aux mutations du secteur engendrées par les nouvelles technologies et la transition numérique. Cet engagement devra se réaliser au travers d'une lettre de mission donnée à l'Office du Tourisme. Le contenu de cette lettre de mission sera :

- d'élargir l'offre des guidances autocars, source directe de revenus pour les commerces locaux;
- d'assurer la promotion des attractions touristiques de notre commune (musées, restaurants, gîtes, . . . );
- de développer le réseau des points noeuds sur Viroinval;
- de faire la promotion de nouveaux produits touristiques basés sur l'évolution des vélos électriques;
- de trouver une solution performante pour garder une activité nautique entre le centre du village et le parc communal de Nismes;
- de préparer le remplacement du petit train touristique de Nismes;
- de promouvoir des nouveaux circuits de rando-croquis;
- de gérer un réseau de QR-Codes pour donner du sens à différentes promenades balisées;
- de promouvoir, via l'application "Xplore Forêt du Pays de Chimay", la randonnée sur la grande traversée du Pays de Chimay;
- d'optimiser les périodes d'ouverture de l'Office du tourisme;
- d'assurer la présence d'un personnel qualifié lors des périodes les plus touristiques;
- de sensibiliser nos commerçants au label "Bistrot du terroir";
- d'étudier la possibilité d'installer des panneaux d'affichage lumineux défilants pour la promotion des activités dans la commune.
- de promouvoir la réhabilitation des sentiers, dans le cadre notamment de "Viroinval Commune Pédestre".
- de soutenir les structures muséales et les attractions touristiques de manière équitable en étant à l'écoute de leurs besoins.

Pour être attractive, notre Commune doit être attentive à préserver un cadre de vie exemplaire. Car ce qui est beau pour un touriste un jour, l'est pour nos citoyens toujours. Dans le cadre de nos moyens budgétaires, nous devons veiller à :

- un entretien irréprochable de notre réseau de chemins balisés;
- assurer la propreté et la clarté des panneaux didactiques sur Viroinval;
- prévoir un plan de rénovation de nos mobiliers urbains;
- gérer au mieux les déchets sur le bord des routes et des sentiers;
- rénover la signalisation touristique quand cela est nécessaire;
- sensibiliser nos citoyens aux richesses naturelles et patrimoniales de la Commune (gratuité dans les attractions, promenades guidées dédiées aux habitants de nos villages, . . . )
- apporter le soutien nécessaire à la reconversion du camping KDOR;
- attirer un promoteur pour développer un projet touristique au Battéage en conformité avec le plan communal d'aménagement de cette zone;
- être à l'écoute des citoyens qui désirent se lancer dans une activité touristique;
- étudier la possibilité d'installer une auberge de jeunesse à Viroinval.
- s'engager, en fonction des budgets disponibles, à réaliser des sites propres pour les vélos (parcours Est-Ouest dans Viroinval);

- approcher la SNCB et le CFV3V afin d'étudier la faisabilité d'un billet excursion pour se rendre de n'importe quelle gare belge à Treignes, village des musées.

Le tourisme n'est pas réservé qu'aux adultes, nous pensons qu'il est possible d'attirer des familles complètes plusieurs jours d'affilées sur notre territoire, en proposant des activités plus axées sur le sport et la jeunesse en complément de ce qui est déjà existant. Pour cela nous proposons:

- D'accompagner les acteurs locaux (indépendants, clubs sportifs, asbl, associations) en collaboration avec l'office du tourisme pour fédérer les énergies et étoffer l'offre d'activités; (Centres équestres, kayaks, parcours vtt, trails, mountainboard, jeux d'eau, stages sportifs divers,...);
- Accentuer les synergies avec les activités sportives existantes dans les communes voisines mais aussi avec la France (barrage de l'eau d'heure, Fumay aventure, parapente, paramoteur et ULM à Doische,...);
- Lancer des appels à projet axés sur le sport et/ou la jeunesse, afin de solliciter et attirer des investisseurs privés sur notre territoire; (Exemple: création d'un accrobranche, parc de jeux gonflables en été, parcours vtt de descente,...).

### 3.4. La culture :

Le centre culturel s'agrandit à la fois en espace mais aussi dans ses missions. La reconnaissance de son nouveau contrat-programme par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du nouveau décret lui permettra de renforcer son attractivité et son rayonnement sur l'ensemble du territoire. En étroite concertation avec la direction et l'équipe du Centre culturel, ainsi qu'avec les autres opérateurs locaux (PNVH, associations et artistes), nous soutiendrons toutes initiatives permettant de faire vivre la culture au cœur de Viroinval. La Commune soutiendra les trois axes prioritaires développés dans le nouveau contrat-programme :

- Valoriser les talents et les trésors de nos villages.  
Mettre en évidence des potentiels artistiques locaux. Faire connaître nos richesses culturelles dans et à l'extérieur du territoire. Accompagner les talents locaux sur et au-delà du territoire. Créer des lieux d'échange. Augmenter l'offre d'ateliers permanents tant culturels qu'artistiques. Profiter des vacataires disponibles à la Province pour l'organisation de ces ateliers.
- Favoriser le mieux ensemble.  
C'est de la synergie du Centre culturel, de l'Office du tourisme et du Parc naturel qu'émergera une réponse aux souhaits, aux espoirs et aux attentes de tous. Cette synergie passera par la mise à disposition d'outils et la création de groupes de travail. Il existe un nombre important d'associations à Viroinval. La possibilité de les faire se rencontrer et travailler ensemble représente une opportunité d'enrichir la vie culturelle de nos concitoyens.
- La culture comme moteur d'inclusion sociale.  
Donner l'accès à la culture à tous, en devenir l'acteur, le producteur tel est un des rôles de notre Centre culturel. Faire découvrir la culture dans tous les domaines en surpassant les problèmes financiers ou d'accessibilité, est une des priorités du Centre culturel Action sud. Nous proposons que la billetterie soit aussi l'organisateur d'un système de covoiturage pour faciliter l'accès aux spectacles des personnes moins mobiles. La programmation de certains événements devront s'inscrire dans une volonté de développer des valeurs essentielles qui sont la reconnaissance, l'épanouissement de soi, le partage de l'expérience, le partage des valeurs esthétiques et le respect des êtres et des choses. Développer d'autres points lecture dans Viroinval sera aussi un objectif de cette législature.

## 4<sup>o</sup> Compétences relevant de l'Echevin François Mathy

### 4.1. L'Agriculture

L'agriculture à Viroinval façonne essentiellement le paysage de la Calestienne. C'est une agriculture familiale orientée vers une production "lait-bovins mixtes". Le nombre d'exploitations est en chute libre. De 70 exploitations en 1985, on en dénombre

plus que 16 en 2019. 75% des terres agricoles sont des prairies permanentes. Dans ce contexte, la Commune a peu de marge de manoeuvre pour influencer la politique agricole sur son territoire. Néanmoins nous voulons :

- participer à l'entretien des chemins agricoles;
- soutenir la filière haie bocagère pour fabriquer des plaquettes bocagères en partenariat avec le Parc naturel Viroin-Hermeton (PNVH); le développement de cette filière, en plus d'apporter une solution à la disparition du bocage, permettra la mise en place d'un circuit-court énergétique et apportera, outre une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, une certaine autonomie énergétique à la commune, en partenariat avec les communes belges et françaises voisines.
- Apporter une aide dans la gestion des dégâts de gibiers à la demande des agriculteurs;
- Apporter l'aide administrative nécessaire à l'introduction des dossiers concernant les calamités agricoles;
- Soutenir le projet d'abattoirs mobiles pour faciliter la mise en place de circuits courts et maximiser le bien-être animal en évitant le stress dû au transport des animaux vivants. Cette action doit bien entendu s'envisager au niveau supra-communal pour être viable.
- Organiser des cycles de conférences agricoles dans le cadre du PNVH, qui pourraient, entre autres, favoriser une agriculture alternative;
- Promouvoir les journées "Fermes ouvertes" afin de créer du lien entre les citoyens de Viroinval et leurs agriculteurs;
- Encourager des filières de distribution locales et rémunératrices pour les producteurs ;
- Mettre à disposition un local pour une ou plusieurs coopératives d'alimentation locale (COOPESEM, etc ...);
- Étudier la faisabilité de construire des cahiers des charges orientés vers les circuits courts pour l'alimentation du home et des écoles.
- Soutenir, dans le cadre du Parc naturel élargi, le projet Hall Relais agricole, qui permettra la mise en place d'une légumerie et d'une bocalerie.
- Poursuivre le développement du marché du terroir en hiver, mettre l'accent sur nos producteurs.
- Avec le Parc naturel et son partenaire français (Parc Naturel Régional des Ardennes), étudier la possibilité de créer une "Marque Parc" afin de pouvoir par une signalisation commune mettre en évidence nos produits locaux.

## 4.2. La Forêt

La Commune de Viroinval est propriétaire de 6122 hectares de forêt, soit 50 % de son territoire. Cette forêt est une richesse environnementale, sociale et économique pour notre Commune. Notre forêt joue aussi des rôles éco-systémiques qui sont trop souvent oubliés comme le stockage du CO<sub>2</sub> ainsi que la régulation des nappes phréatiques ou encore la purification de l'air. C'est un héritage du passé que nous devons continuer à gérer pour les générations futures. Nous voulons :

- créer un échevinat de la forêt pour favoriser les contacts entre les différents interlocuteurs afin de tenir compte des différentes attentes des usagers de la forêt;
- organiser un dialogue constructif avec les chasseurs et les autres usagers de la forêt par des réunions plénières annuelles;
- trouver un juste équilibre entre écologie, production sylvicole et pression cynégétique;
- faire adopter par le conseil communal le nouveau plan d'aménagement forestier;
- Entretien nos chemins forestiers et en créer d'autres si nécessaire afin de mieux valoriser les bois vendus;
- Maîtriser l'enrésinement pour atteindre un équilibre entre biodiversité et productivité;
- Poursuivre l'expérience de vente de bois via le nouveau parc à grume; envisager la vente des grumes de meilleure qualité dans notre commune abattus "à route" ce qui permettra de tirer un meilleur prix des bois de qualité, en lots attractifs pour les marchands;
- de remettre en valeur auprès des plus jeunes les ventes de bois affouagères;
- Étudier la possibilité pour les centres de formation existants sur notre commune d'organiser des formation aux travaux forestiers, à l'abattage en sécurité...
- de favoriser l'utilisation du bois de chauffage et son façonnage auprès d'un public plus précarisé au niveau énergétique, le bois étant en effet, outre une énergie durable, une énergie relativement bon marché par rapport aux combustibles fossiles.
- de diversifier les plantations forestières en ayant un regard sur la problématique du changement climatique, afin de s'assurer que les revenus issus de la forêt soient pérennes sur le long terme tout en continuant à prendre en compte les contraintes hydriques et édaphiques lors des plantations;

- d'assurer la rentabilité du tracteur forestier en diminuant au maximum les travaux de dégagement par entreprise;
- valoriser une partie des rémanents en plaquette forestière (avec le PVNH);
- s'ouvrir à d'autres modes d'exploitation du gisement forestier, comme la production de sève de bouleau, qui peuvent être créateurs d'emplois et source de revenus complémentaires pour notre commune;
- étudier d'autres modes de gestion cynégétique afin de se préparer à l'arrivée possible de la peste porcine;
- étudier la possibilité d'organiser des activités "affût photographique" en partenariat avec l'Office du tourisme et le Parc naturel.

### 4.3. La Mobilité

Dans une commune rurale comme Viroinval, la mobilité est un défi quotidien pour une partie importante de la population. C'est un des enjeux importants de ces 6 prochaines années en considérant le prix croissant des combustibles fossiles et la nécessité de solutions durables et innovantes pour permettre à chacun de se déplacer tout en respectant l'environnement.

- Améliorer la sécurité routière, particulièrement en prenant en compte les entrées des villages.
- Sensibiliser l'OTW à maintenir voire étendre l'offre existante de transports en commun.
- Ré-ouvrir les sentiers et chemins vicinaux, dans la cadre de la promotion du label "Viroinval Commune Pédestre, qui permettent les liaisons entre village afin d'encourager la mobilité douce.
- Promouvoir les grandes traversées transfrontalières pédestres, cyclistes et VTT réalisées par le PNVH et le PNRA.
- Promouvoir et développer le réseau Points-noeuds.
- Maintenir la collaboration avec Mobilesem et le réseau Flexi-Tec
- Aménager ou restaurer les abribus de nos villages.
- Sensibiliser à l'usage du vélo et du vélo électrique, encourager la mobilité douce.
- Repenser les emplacements de parking dans les endroits qui le nécessitent
- Poursuivre la politique de restauration des routes et chemins communaux
- Lors des renouvellements de flottes de véhicules communaux, favoriser les véhicules alternatifs (CNG, électrique...)
- Encourager les initiatives en termes de covoiturage et de véhicules partagés.
- En consultation avec les association et citoyens, réaliser un nouveau Plan Communal de Mobilité.
- Poursuivre les aménagements qui prennent en compte les personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux et dans les rues.
- Étudier les possibilités d'usage de la ligne du chemin de fer touristique pour la mobilité entre les villages. En collaboration avec le CFV3V, définir une cotisation annuelle pour les habitants et travailleurs de la commune qui souhaitent utiliser la ligne traversant la vallée, de Mariembourg à Treignes. La ligne passe en effet par de nombreux points stratégiques de la commune (tennis et foot à Nismes, Codef et pétanque à Olloy, CNB à Vierves, musées de Treignes...) Étudier les possibilités d'adaptations d'horaires afin que ceux-ci correspondent à ceux de la ligne 132 pour limiter le temps de correspondance. En collaboration avec la SNCB et le CFV3V, tenter de faire coïncider les arrêts des deux trains.
- Réaliser une étude de faisabilité de transport à la demande sur rail de Mariembourg à Treignes.
- Promouvoir des parcours alternatifs aux routes régionales à transmettre aux mouvements de jeunesse présents sur notre territoire afin d'éviter que ceux-ci ne se mettent en danger sur les routes.
- Poursuivre les démarches de sensibilisation à la vitesse, en collaboration avec la zone de police.
- "Initiation à l'utilisation du vélo en collaboration avec la Police et Provélo"
- Lors de projets urbanistiques d'ampleur, mettre en place une co-décision citoyenne.
- Veiller à prendre en compte les préoccupations liées à la mobilité douce dans la CCATM

### 4.4. Les sports loop

La pratique sportive, en plus d'être saine, est vecteur de socialisation et d'intégration. Nos priorités seront de veiller à l'équité de traitement entre les différents clubs afin que tous puissent disposer d'infrastructures sécurisées et de qualité. Nous souhaitons renforcer et intensifier les collaborations entre les différents clubs et associations sportives de Viroinval.

- Poursuivre la remise des mérites sportifs pour des sportifs ou clubs s'étant particulièrement illustrés dans l'année. Cette démarche permet en effet de mettre en valeur les efforts de certains clubs en terme d'ouverture, d'aménagements, d'intégration... ou les exploits, parfois peu médiatisés de nos sportifs. Cette cérémonie pourrait être réalisée en commun avec une commune voisine.
- Veiller à augmenter l'offre de jeux disponibles dans nos villages.
- Permettre aux écoles de donner les cours d'éducation physique dans les meilleures conditions possibles. Veiller à ce que chaque école puisse disposer d'un local approprié pour donner le cours d'éducation physique.
- Permettre aux différents clubs de disposer de locaux adéquats pour la pratique de leur activité. Poursuivre la rénovation, l'équipement et l'entretien des différentes salles communales. Envisager lors de travaux, la possibilité d'équiper une salle de douches pour faciliter l'organisation d'événements sportifs et les déplacements à vélo.
- Faire la promotion sur le site de la commune et la page facebook des événements sportifs et initiatives sportifs organisés par les clubs viroinvalois. Etre attentif à donner la même visibilité à chaque événement.
- Continuer à développer et promouvoir le sport nature, en conciliation avec les autres activités, en collaboration avec la Forêt du Pays de Chimay, le Parc naturel et le DNF.
- Envisager la création d'un byke-parc à Olloy, autour du site du monument, ce qui permettra de mettre en avant la pratique du vélo pour les jeunes du village et permettra de redonner vie au site, utilisé comme parcours de vélo par le passé.
- Veiller à la possibilité d'insertion des personnes handicapées dans les clubs sportifs.
- Favoriser l'entrée des jeunes dans les clubs sportifs en organisant des journées de découverte des sports à l'école;
- Soutenir la relance d'une activité motocross sur le terrain de Nismes.
- Organisation d'une réunion entre les différents clubs sportifs (agenda des événements prévus, rédaction/proposition de convention éventuelle, ...)
- Création d'un espace multi-sports sur le site de l'ancienne piscine de Nismes
- En partenariat avec le PNVH et l'OTV, création de tracés VTT et TRAIL de niveaux adaptés (vert, bleu, rouge, noir).

## 4.5. Vie Associative

Les associations sont le coeur de la vie de nos villages. La vie associative permet de créer du lien et des espaces de rencontre entre les citoyens, autour de thématiques variées.

- Poursuivre la rénovation et l'équipement des salles communales mises à disposition des associations afin que celles-ci disposent de lieux agréables et fonctionnels pour se réunir et organiser des activités. Veiller à ce que ces salles soient isolées de manière performante et à leur aménagement acoustique.
- Continuer à apporter un soutien logistique et matériel aux associations lors de l'organisation d'événements.
- Veiller à ce que chaque village soit équipé d'un coffret électrique "de festivité" pour réduire les coûts pour les associations et leur permettre d'organiser leurs événements en toute sérénité.
- Définir un prix de la vie associative, qui récompense une association qui s'est particulièrement démarquée dans l'année (événement, démarche d'ouverture, promotion du vivre ensemble...);
- Étudier la faisabilité de la mise en place d'un système de mise à disposition des salles communales aux associations via l'installation de verrouillage à code afin d'éviter de devoir faire déplacer les associations à chaque reprise pour les clés;
- Mettre à disposition des associations un set de gobelets réutilisables pour leurs activités, dans une optique de réduction des déchets.

## 4.6. Bien-être animal

Le Bien-être animal est un enjeu de société de plus en plus mis en exergue dans les débats quotidiens. Viroinval entend rester attentif aux différentes demandes et prendre toutes les mesures en vue de protéger les animaux domestiques et d'élevage tout en favorisant leur bien-être et en réduisant au maximum les souffrances animales, en concertation avec les éleveurs et vétérinaires du territoire.

- être attentifs aux conditions de détention des animaux domestiques et de ferme tant par des particuliers que par des éleveurs.

- Prendre en compte l'éthique animale et la maximisation du bien-être pour ce qui concerne les animaux sauvages (étude de la pratique d'une chasse en régie)
- Veiller à la non-prolifération des espèces non-indigènes par les moyens adéquats en évitant toute souffrance animale. Maintenir, en collaboration avec le DNF, le contrôle de la population de Bernache du Canada, étudier, en intelligence avec les communes voisines, les possibilités d'actions en ce qui concerne le raton-laveur et les écrevisses invasives. Sensibiliser les habitants à ces espèces invasives et aux dangers qui accompagnent les importations.
- Installation de canisites, sensibilisation des propriétaires de chien, aménagements de distributeurs de sacs pour ramasser les excréments...afin de limiter les nuisances liées aux chiens dans le but de pouvoir supprimer la taxe sur les chiens.
- Poursuivre les campagnes de stérilisation des chats errants. Ces campagnes offrent des solutions durables et éthiques à la problématique de la surdensité de chats errants - ceux-ci ayant en effet des conséquences négatives sur la biodiversité (prédation de l'avifaune et hybridations potentielles avec le chat forestier) mais aussi sur la salubrité de nos villages.
- Promouvoir la création d'un chenil de garde le week end et les soirées (lorsque le refuge du Beaussart est fermé) en partenariat avec un privé.
- Poursuivre davantage les incivilités liées aux animaux et les manquements au bien-être animal. En collaboration avec notre zone de police, renforcer le contrôle de ces incivilités et les sanctions liées entre autres aux déjections canines mais aussi aux cas de maltraitance animale.
- Sensibiliser la population à la question du bien-être animal et aux traitements éthiques envers les animaux.

## 5° Compétences relevant de l'Echevin Denis BERTRAND

### 5.1. CIMETIÈRES

#### **5.1.1. Gestion administratives des cimetières :**

Un Règlement cimetière a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 02 octobre 2017. Depuis l'adoption de ce règlement, les dossiers sont scannés et des photos de chaque tombe sont réalisées.

En collaboration avec le service travaux, le service affaires générales gère les missions suivantes:

- Réception des demandes d'achat.
- Réception des demandes de renouvellement.
- Délivrance des autorisations de travaux dans les cimetières.
- Recherche des héritiers pour sépultures arrivées à expiration et pour lesquelles aucune demande de renouvellement n'est introduite.
- Affichage des différentes sépultures.
- Réalisation et mise à jour des plans des cimetières avec la localisation et numérotation des sépultures.
- Facturation et enrôlement des frais afférents aux inhumations, mise en columbarium et dispersion des cendres.

Afin de faciliter ces tâches et la gestion au quotidien, il est indispensable:

- D'acquérir un programme informatique spécifique.

#### **5.1.2. Végétalisation et réorganisation de l'agencement des cimetières:**

Suite à la réglementation imposant l'abandon des produits phytosanitaires dans l'espace public, de nombreuses communes ont été confrontées à une surcharge de travail liée à la gestion des adventices. Cette surcharge engendre un coût qu'il convient de maîtriser. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'agir avec la nature plutôt que de vouloir lutter contre. Deux de nos cimetières, celui de Dourbes et celui de Le Mesnil sont déjà en cours de végétalisation.

Nous souhaitons poursuivre cette démarche en:



- Végétalisant l'ensemble des autres cimetières par le semis de pelouse dans un premier temps et cela notamment par la méthode d'ensemencement hydraulique;
- Par la plantation de haies et de buissons d'ornement par la suite, de manière à ce que nos cimetières deviennent des lieux esthétiques où il est agréable de se promener;
- Afin d'éviter l'incompréhension de la population, une bonne communication sera nécessaire et obligatoire lors de la mise oeuvre de cette végétalisation.

Afin de rendre ces endroits plus accueillant, mais aussi afin d'y faciliter la circulation, la disposition de certaines allées sont en cours de modification, de nouveaux murs de soutènement ont été construits, plusieurs chapelles ont été rénovées. Nous souhaitons poursuivre ces aménagements dans l'ensemble de nos cimetières.

Actuellement, dans la majorité des cas, le placement des caveaux est réalisé pièce par pièce par les sociétés de pompes funèbres.

Dans un souci d'économie de temps, de gain financier, de meilleure gestion de l'espace, nous souhaitons:

- Acheter un stock de caveaux;
- Profiter des fouilles réalisées lors de l'exhumation des tombes dont la concession n'est pas renouvelée, pour placer à l'avance, nous même, nos caveaux.

Suite à l'adoption du nouveau règlement des cimetières, la Région wallonne nous impose la construction de columbariums, de caves-urnes et d'ossuaires. La majorité de nos cimetières en sont déjà pourvus. Nous souhaitons compléter et finaliser ces aménagements par:

- La construction d'un columbarium à Vierves;
- La construction d'un ossuaire au cimetière du parc à Nismes;
- La construction d'un ossuaire au cimetière de Le Mesnil;
- La création de meilleurs agencements des caves-urnes dans l'ensemble de nos cimetières de manière à les rendre plus attractives.

### **5.1.3. Valorisation du patrimoine funéraire :**

Nos cimetières comportent de nombreuses tombes remarquables, des monuments, des mausolées, des chapelles.

Afin de valoriser ces éléments, nous proposons de:

- Développer des activités de valorisation du patrimoine funéraire (Évènements, expositions, publications,...);
- Apposer des plaquettes et des QR codes liés à une page internet indiquant les informations utiles qui ont permis d'affecter certaines sépultures en SIHL (Sépulture d'Importance Historique Locale).

### **5.1.4. Revalorisation d'anciennes tombes dont un intérêt particulier est avéré:**

Selon le règlement sur les sépultures, certaines tombes devenues propriétés communales peuvent être revendues à un tiers désireux de s'y faire inhumer. Cette possibilité a l'avantage de revaloriser ces tombes, mais aussi de permettre aux nouveaux acquéreurs de pouvoir bénéficier d'une sépulture à moindre coût. Par manque d'information, cette possibilité ne rencontre que peu de succès. C'est pourquoi, nous proposons:

- De créer un catalogue de vente reprenant l'ensemble des tombes disponibles;
- D'informer la population de l'existence de ce catalogue et de cette possibilité via les différents moyens de communication actuels. (Affichage, Viroinval Info, Internet...).

## 5.2. TRAVAUX

### **5.2.1. Introduction:**

La grande ligne de conduite qui sera menée durant la prochaine législature sera axée sur la pérennisation du patrimoine existant. Budgétairement, il est en effet important de veiller au maintien en bon état des infrastructures existantes avant d'en construire de nouvelles. Nous compterons pour cela profiter des différents subsides possibles proposés par la Région wallonne (PCDR, PIC, UREBA...).

### **5.2.2. Voiries:**

Notre commune comporte plusieurs types de voiries. Des voiries régionales gérées et entretenues par le SPW et des voiries communales. Les voiries communales peuvent être divisées en deux catégories: les voiries de liaison entre les villages et les dessertes locales.

#### **5.2.2.1. Voiries Régionales :**

Une grande partie des voiries régionales traversant notre territoire ont récemment été refaites. Certaines autres doivent encore l'être.

Nous n'avons que très peu d'influence quant à la décision de réfection et l'aménagement de ces voiries. Néanmoins nous ferons usage de tous les leviers possibles afin que:

- Les voiries restantes qui traversent notre territoire soient rénovées;
- Des aménagements de sécurité et ralentissement soient réalisés à l'entrée des villages;
- La traversée de nos villages par les poids lourds soit interdite.

#### **5.2.2.2. Voiries communales:**

Notre réseau routier comporte environ 220 km de voiries. Afin de maintenir à tout moment une bonne qualité du réseau, il est important d'anticiper l'entretien et la réfection de nos voiries.

Il convient bien entendu de ne pas oublier les modes de transports plus doux.

Pour cela nous souhaitons:

- Etablir un cadastre indiquant l'état de l'ensemble de nos voiries;
- Etablir un programme de gestion d'entretien et de réfection réparti sur plusieurs années en privilégiant les voiries les plus fréquentées;
- Mettre en place une politique d'entretien basée sur la réalisation d'enduisage;
- Accorder systématiquement à chaque nouveau plan d'investissement communal une partie du budget aux voiries;
- Continuer la mise en place annuelle de filets d'eau par le service voirie dans les rues qui le nécessitent;
- Prendre en compte autant que possible, l'évolution des modes de transport en créant des pistes cyclables et des trottoirs; notamment dans le centre de Nismes, cela nous permettra de rendre celui-ci compatible avec ses fonctions commerciales, touristiques et rurales.

### **5.2.3. Bâtiments:**

Notre commune comporte de nombreux bâtiments: écoles, églises, centre culturel, salles communales, locaux à destination d'Asbl, locaux sportifs, atelier, garages, centre administratif, maisons de repos et locaux divers...

L'ensemble de ces bâtiments demandent une attention et un entretien réguliers. Afin de les maintenir dans un bon état, mais aussi afin de les faire évoluer face aux exigences climatiques, sécuritaires et fonctionnelles actuelles, nous souhaitons:

- Poursuivre les efforts déjà réalisés en terme d'isolation et de modernisation des systèmes de chauffage grâce aux subsides des plans UREBA;
- Que chaque village possède une salle communale moderne et équipée grâce à l'application du PCDR;
- Poursuivre l'aménagement des cuisines de nos salles communales;
- Régler les soucis d'acoustique dans nos salles afin qu'elles soient plus agréables et qu'elles puissent accueillir des événements culturels;
- Rendre accessibles aux PMR l'ensemble de nos bâtiments publics;
- Adapter nos bâtiments afin qu'ils soient en ordre de sécurité incendie et électrique;
- Être attentif au bien être de nos enfants, en continuant l'aménagement et la rénovation de nos écoles. Celle de Nismes et d'Olloy seront prochainement prises en compte.
- Étudier la pertinence d'engager un ardoisier communal, afin de pouvoir répondre aux urgences liées aux fuites qui lorsqu'elles ne sont pas réparées à temps, occasionnent des dégâts et frais non négligeables.

### **5.2.4. Entretien et implication citoyenne:**

Suite à la réglementation imposant l'abandon des produits phytosanitaires dans l'espace public, de nombreuses communes ont été confrontées à une surcharge de travail liée à la gestion des adventices. Notre commune n'y a pas échappé. Afin de répondre à cette problématique, nous souhaitons:

- Rénover l'ensemble des joints des espaces composés de pavés en pierre: la place de Vierves, les filets d'eau de la place de Mazée;
- Se tenir informés et équiper le service entretien de nouveaux outils disponibles sur le marché;
- Privilégier l'emploi de matériau sans joints (hydrocarboné, béton imprimé) quand cela est esthétiquement possible;
- Travailler avec la nature plutôt que contre, lors du choix des matériaux pour l'aménagements de certains espaces publics (exemple: dalles gazon plutôt que du gravier).

Le service entretien de notre commune doit faire face à de nombreuses tâches: nettoyage, entretien, réparation...

Le fait que nous ne puissions agir partout au même moment engendre parfois un mécontentement et une incompréhension de la part de la population qui se sent abandonnée face à un problème localisé. Pour répondre de manière efficace à cette problématique, mais aussi afin d'impliquer au mieux les citoyens, nous souhaitons:

- Mettre en place l'utilisation d'une application GSM reliée à une plate-forme internet afin que les citoyens puissent nous signaler la présence de petits problèmes localisés. Ils pourront ainsi être informés rapidement de la suite apportée à leurs demandes. (nid de poule, banc abîmé, dépôt sauvage...);
- Cette application peut également être utile afin de communiquer sur d'éventuelles interventions nécessaires au sein des autres services et bâtiments communaux.

Nos ouvriers sont de plus en plus sollicités concernant la présence de déchets le long des voiries ou sur l'espace public. Un plan de gestion de ces incivilité va devoir être mis en place. Pour cela nous proposons:

- De réaliser une campagne d'information auprès de la population et des écoles (conférences, vidéos, publications);
- De mettre en oeuvre les moyens nécessaires afin de constater et d'identifier les inciviques;
- D'appliquer les amendes prévues dans le Règlement Général de Police Administrative.

### **5.2.5. Inondations:**

Il y a plusieurs années, notre commune a subi d'importantes inondations. Certains travaux d'aménagement ont été réalisés, notamment à Dourbes. Un espace spécifique destiné à l'entreposage de matériel d'intervention d'urgence est présent à l'atelier communal de Vierves. Néanmoins, nous proposons de:

- Soutenir activement toutes initiatives provinciales ou régionales en terme d'aménagement contre les inondations. Un bassin d'orage à Olloy devrait être réalisé;
- Etre attentifs et demander l'intervention du SPW dès que nécessaire lors de l'accumulation de branchages sous nos ponts;
- Analyser et adapter si nécessaire notre réseau d'égouttage;
- Sensibiliser les agriculteurs avec l'aide du PNVH sur l'importance de l'utilisation de couvert végétal toute l'année dans les champs (Engrais vert) ainsi que sur l'implantation et la conservation de haies en bordure des surfaces agricoles;
- Sensibiliser les citoyens avec l'aide du PNVH sur les conséquences de l'imperméabilisation des sols lors d'aménagements privés, promouvoir la végétalisation des toitures et murs dans les surfaces commerciales.

### **5.2.6. Aides aux associations et ASBL:**

Notre commune est riche de nombreuses associations qui permettent d'animer et créer du lien social au sein de nos villages. Les activités organisées participent pour certaines, au développement de la notoriété de notre commune et offrent également une attractivité touristique. L'aide apportée par le service travaux à ces associations se présente sous plusieurs formes: aide matérielle et logistique, aide en main d'oeuvre: lors du transport de matériel ou du nettoyage du domaine public. Afin d'être le plus équitable possible envers chacune des nos associations, nous souhaitons:

- Fournir et rappeler régulièrement le règlement et le tarif du matériel disponible concernant l'organisation des différents événements.
- Continuer à fournir de l'aide nécessaire aux associations qui en font la demande tout en les sensibilisant à la nécessité d'être le plus autonome possible.

### **5.2.7. Sécurité et cadre de vie :**

#### **5.2.7.1. Assainissement de certains sites :**

La sécurité de l'ensemble des citoyens est parfois mise à mal suite à l'existence de certains sites abandonnés et en ruines. La commune se doit d'être exemplaire en terme d'assainissement de l'espace public. C'est pourquoi nous souhaitons:

- Assainir le site de la piscine de Nismes;
- Démolir complètement l'ancien atelier communal situé rue Albert Grégoire à Nismes;

- Actionner tous les leviers possibles afin de faire évoluer l'assainissement du site de l'ancienne station service de Mazée. Site géré par le SPW via la SPAQUE.

### **5.2.7.2. Eaux usées :**

En terme d'épuration des eaux usées, certains villages comme Olloy et Oignies possèdent leur propre station d'épuration, Nismes quant à lui est connecté à la station de Mariembourg. Les eaux usées des autres villages se rejettent encore, malheureusement dans les cours d'eau. La commune n'a que peu de pouvoir concernant la réalisation de ces ouvrages et au vu du budget nécessaire, il est impossible qu'elle réalise ces travaux sur fond propre. Néanmoins, nous ferons le nécessaire afin d'actionner les leviers possibles afin que:

- L'ensemble de nos villages, situés dans un parc naturel, soient épurés;
- A défaut, nous signalerons les points noirs à l'Inasep et à la SPGE afin que ceux-ci soient pris en considération.

### **5.2.7.3. Sécurité au travail :**

Concernant la sécurité et le bien être au travail, en tant qu'employeur, la commune est obligée de se soumettre à la législation. Pour cela, deux conseillers en préventions sont présents au sein de la commune. Afin de respecter nos obligations en la matière, nous souhaitons:

- Impliquer les conseillers en prévention lors de l'achat de matériel et d'équipements. (règle des 3 feux verts);
- Poursuivre la réalisation des plans de préventions et de secours dans tous les bâtiments communaux;
- Réaliser des fiches de sécurité spécifiques à chaque type de travail à réaliser par nos ouvriers;
- Impliquer les conseillers en prévention lorsque des entreprises extérieures viennent travailler sur des sites communaux.

### **5.2.8. Le service travaux de Vierves :**

Autrefois, les équipes du Service travaux étaient basées dans différents locaux répartis sur l'ensemble du territoire. Afin de rationaliser les coûts et d'apporter plus d'efficacité dans la gestion des ouvriers et du matériel, un bâtiment fut construit à Vierves. Afin d'être plus efficace, le service travaux se modernise petit à petit en investissant dans du matériel complémentaire. Il n'est pas possible actuellement de stocker l'ensemble de ce matériel au même endroit. C'est pourquoi, nous souhaitons:

- Finaliser l'agrandissement du service Travaux pour optimiser la gestion des véhicules et du matériel communal et permettre aux équipes d'être plus rapidement opérationnelles au départ de Vierves.

Le service travaux de la commune est réparti en plusieurs équipes: l'équipe voirie, entretien, bâtiment, travaux forestiers. En fonction des saisons, la charge de travail d'une équipe à l'autre varie. Afin de répondre de manière efficace et rapide à ces fluctuations, nous proposons:

- De former certains ouvriers afin qu'ils puissent momentanément passer d'un service à l'autre et ainsi assurer une polyvalence entre les services;
- D'investir dans du nouveau matériel afin de donner les moyens nécessaires liés au renforcement saisonnier de certaines équipes;
- De planifier les travaux les plus importants à réaliser sur l'année;

- De renforcer les équipes d'entretien en haute saison par des jobs étudiants.

## **5.3. URBANISME**

### **5.3.1. La Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) :**

La présence d'une CCATM est indispensable si l'on souhaite être en décentralisation. Dans le cas où nous n'appliquons pas de Guide Communal d'Urbanisme, nous perdrons notre décentralisation et une CCATM n'est donc plus obligatoire.

Après plusieurs années d'utilisation et contenu de l'implication qu'elle procure à la population, l'utilité d'une telle commission n'est pas à remettre en question. C'est pourquoi nous proposons :

- De maintenir une CCATM lors de la nouvelle législature.

### **5.3.2. Anciens Plans Communaux d'Aménagement (PCA) devenus Schémas d'Orientation Locale (SOL) :**

Plusieurs sites particuliers où de nombreux logements ont été construits sans se soucier des réglementations urbanistiques, sont présents sur notre territoire. Ces logements ont jusqu'à maintenant été tolérés, mais nous nous rendons compte que ceux-ci posent des problèmes lors de leur revente. Il est en effet à présent interdit de vendre un bien qui n'est pas en ordre de permis. Nous comprenons bien qu'il est impossible de remettre en ordre l'ensemble de ces logements. Néanmoins, nous souhaitons que la propagation de ceux-ci soit stoppée. Nous souhaitons également que l'extension de ceux-ci par la création d'annexes soit interdite. C'est pourquoi nous proposons :

- L'établissement d'une ligne de conduite générale pour l'ensemble de ces sites.
- L'établissement de règles urbanistiques précises et adaptées à chaque site afin d'éviter leur extension anarchique.

#### **5.3.2.1. Site du Tienne du Loret à Dourbes :**

Un SOL a été adopté à cet endroit. Afin de pouvoir le mettre en application, la commune doit y construire une voirie équipée. Ces équipements ont un coût de réalisation non négligeable. La réalisation de ce projet se fera en plusieurs tronçons en fonction des finances communales.

Des logements style chalets sont construits à cet endroit, certains sont sur des terrains communaux, les autres sur terrains privés. Ces logements ne sont pas en ordre de permis. Nous proposons :

- De progressivement récupérer les terrains communaux lors du départ des locataires;
- D'interdire toutes nouvelles constructions, aménagements, extensions sur ces terrains en respect du nouveau SOL.

#### **5.3.2.2. Site de la Roche trouée à Nismes :**

Des démarches ont été effectuées par la copropriété afin d'y réaliser un PCA. Suite au passage du CoDT, certaines règles ont été modifiées (PCA devenu SOL) et la finalisation du projet n'a pas été effectuée. Afin d'adopter une réglementation sur ce site, nous souhaitons :

- Reprendre contact avec la copropriété afin de finaliser ce SOL.

### **5.3.2.3. Site des Nobertins à Oignies :**

Ce site est géré par une ASBL. Un règlement d'ordre intérieur qui contient les lignes de conduite urbanistique propres y est d'application. Récemment, suite au non respect de ce règlement, l'avis du ministre a dû être demandé. Celui-ci a tranché en faveur du propriétaire en justifiant son choix par le fait que ce règlement n'est pas considéré comme un outil urbanistique légal reconnu par le CoDT. Cet évènement suscite une crainte légitime des autres riverains qui ont peur d'y voir se construire tout et n'importe quoi. Afin de légiférer ce site, nous proposons:

- De rencontrer cette ASBL afin de dégager une solution globale;
- Interpeller le ministre et le fonctionnaire délégué afin que ceux-ci nous précisent les dispositions à prendre pour que ce domaine soit répertorié dans les parcs résidentiels de week-ends.

### **5.3.2.4. Site du Bois Banné à Oignies :**

Le site du Bois Banné est une propriété communale. Ce site est entièrement équipé en voiries, électricité, eau, égouttage, éclairage LED. Depuis sa mise en place il y a des dizaines d'années seulement quelques terrains ont été vendus et sont actuellement construits.

Faute de ventes, la végétation présente sur ce site avait repris ses droits. Depuis quelques années, le service entretien de la commune y effectue un gros travail de dégagement. Depuis lors, quelques terrains supplémentaires ont été vendus. Mais cela n'est pas suffisant. En effet de nombreuses parcelles recherchent encore acquéreurs. C'est une grosse somme d'argent qui dort. Nous proposons:

- D'être proactif dans les démarches afin vendre l'ensemble des terrains.

### **5.3.2.5. Site des Batterage à Nismes :**

Le SOL sur le site des Batterage a été adopté en 2013, depuis lors le projet initial de cabanes dans les arbres financé par un privé est en standby. Ce projet devait permettre la création d'emplois locaux. Afin de tirer profit des démarches passées mises en place, nous souhaitons:

- Relancer un appel à projet afin d'attirer un investisseur privé sur ce site.

### **5.3.3. Contrôle du respect des permis:**

Actuellement, toute nouvelle construction ou extension fait l'objet d'un contrôle d'implantation sur terrain.

Le CoDT précise qu'une déclaration d'achèvement des travaux certifiant que les travaux ont ou n'ont pas été exécutés en conformité avec le permis délivré et/ou certifiant que les travaux sont ou ne sont pas achevés dans le délai imparti, doit être rédigée à la demande du propriétaire.

Par manque de moyen au service cadre de vie, aucune déclaration d'achèvement des travaux n'a été établie depuis l'entrée en vigueur du CoDT.

Cette déclaration faisant suite à un contrôle systématique sur terrain en fin de chantier est indispensable, afin que les permis soient respectés et qu'ainsi chaque citoyen soit considéré de manière équitable face à la législation.

Afin de mettre en oeuvre cette obligation légale, nous souhaitons:

- Mettre en place deux contrôles supplémentaires à celui qui est déjà en place actuellement lors de l'implantation. Un contrôle en phase de construction et un autre lors de la fin du chantier;
- Adapter l'organisation du service cadre de vie, afin que le Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme réalise effectivement sa tâche de contrôle;
- Travailler en étroite collaboration avec la police locale afin de repérer et sanctionner les diverses infractions urbanistiques (absence de permis).

#### **5.3.4. Logements à l'abandon et insalubres:**

Afin d'améliorer le cadre de vie de l'ensemble des citoyens et dans le but de lutter contre les bâtiments à l'abandon et les bâtiments insalubres qui comportent des risques non négligeables, la commune, depuis quelques années, a instauré une taxe sur les logements inoccupés.

- Nous souhaitons poursuivre cette démarche..



## 6° Compétences relevant de l'Echevine Morgane LAPÔTRE

### 6.1. L'ENSEIGNEMENT

Nous sommes convaincus que l'autonomie du Chef d'établissement, l'implication de l'équipe éducative et le dialogue avec le Pouvoir organisateur (PO) sont la clé pour un enseignement d'excellence. C'est sur cette route de l'excellence que nous souhaitons conduire nos écoles communales.

#### ■ Le plan de pilotage

Émanant du Pacte d'Excellence, le plan de pilotage - dans lequel sont inscrites nos écoles communales - est un des piliers de ce processus d'amélioration du système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le plan de pilotage aboutira - à travers un processus bien défini - à la rédaction d'un contrat d'objectifs concrets afin de renforcer significativement le système éducatif. Ce contrat - dont la rédaction sera terminée au printemps 2019 pour nos écoles - engagera non seulement le Chef d'établissement et l'équipe éducative mais également le PO pour une durée de six ans. Une évaluation sera réalisée par les Délégués au contrat d'objectifs (DCO) au bout de trois années. Nous apporterons tout notre soutien au Directeur et aux enseignants afin d'aboutir à la réalisation de ces objectifs, tant par la mise à disposition de matériel adapté que par la possibilité pour l'équipe éducative de se former efficacement avec des formations adaptées.

#### ■ Six implantations & une philosophie

Si le dialogue entre le Chef d'établissement et l'équipe éducative a abouti à la décision de réaliser un plan de pilotage commun à nos six implantations, le souhait est bel et bien de faire transparaître les particularités de chaque implantation à travers la rédaction d'objectifs spécifiques. Faire de nos différences une force est fondamental. Dans cette optique, nous souhaitons doter nos écoles communales d'une identité visuelle valorisant tant leurs divergences que leurs convergences, par la création de panneaux d'école composés d'un logo propre à l'école (à l'instar de la fusée pour l'école de Dourbes) et d'une "devise" partagée par nos implantations, à travers un projet pédagogique commun. Par ailleurs, la création d'un site internet consacré uniquement à nos écoles communales contribuera à renforcer cette identité visuelle.

#### ■ Une pédagogie "sensée"

La concrétisation des savoirs à travers une pédagogie qui a du sens est essentiel : partir du milieu de l'enfant pour le conduire naturellement au savoir. Pour ce faire, nous souhaitons promouvoir une "école du dehors" en faisant de la richesse de nos villages un lieu d'apprentissage. Dans cette optique, la collaboration avec les divers acteurs locaux est essentielle : la Magnetic Valley dans le cadre de l'éveil scientifique ou encore le point lecture du Centre Culturel Régional Action Sud (CCR) à l'occasion de l'apprentissage de la lecture et de l'expression orale. Nous ne pouvons que soutenir les sollicitations du corps enseignant pour participer à des activités telles que "Muséobus" ou "Experilab".

#### ■ L'école vecteur de valeurs citoyennes

Outre ces apprentissages fondamentaux, nous ambitionnons de sensibiliser nos enfants à devenir des citoyens responsables en les éduquant, notamment :

- Au numérique à travers la participation au projet "Ecole numérique" en corrélation avec les objectifs axés sur le numérique du plan de pilotage. Armer nos enfants pour affronter la société digitalisée de demain en les éduquant au numérique ET par le numérique est fondamental. Disposant de classes numériques pour l'école de Nismes, nous souhaitons équiper significativement nos autres implantations, particulièrement à l'attention des enfants "dys" afin de leur faire gagner en autonomie en compensant leurs troubles de l'apprentissage via l'outil numérique.
- A l'environnement à travers la propreté et le "zéro déchet". Au moyen d'activités organisées par le Parc Naturel Viroin Hermeton (PNVH) ou les producteurs bios et les commerçants locaux ainsi qu'à travers la participation à des initiatives

telles que la semaine de la propreté. Dans cette optique, nous souhaitons équiper chaque école d'une fontaine à eau et sensibiliser nos enfants à l'usage de la gourde en lieu et place de la petite bouteille en plastique.

- A la santé à travers le sport. Nous souhaitons poursuivre l'organisation de journées sportives, tant pour les élèves de maternelle que de primaire. Cette promotion du sport doit se faire, d'une part, au sein de l'école avec des structures et du matériel adaptés et d'autre part, à l'extérieur de l'école. En ce sens, équiper chaque village de l'entité d'une plaine de jeux ou d'un espace multisport afin de répondre aux besoins de nos petits viroinvalois est nécessaire. Cette éducation à la santé passe également par l'importance d'une alimentation saine. Pour ce faire, nous souhaitons répondre aux projets lancés par l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ) telles que "Lait, fruits et légumes à l'école" afin d'assurer à nos élèves un en-cas sain. Une évaluation objective quant à la distribution des repas chauds dans nos écoles sera également envisagée.
- A la non-violence à travers la participation au projet "Mieux vivre ensemble à l'école" axé sur la régularisation des cours de récréation, la gestion des climats de classe et le conseil d'éducation. Viser le bien-être de l'enfant en réduisant les violences visibles et invisibles à l'école au sein de l'école est fondamental.

#### ■ Des bâtiments scolaires accueillants

En étroite collaboration avec le service travaux et le Conseiller en prévention, nous voulons offrir aux élèves de nos écoles communales un environnement agréable avec des locaux adaptés. Poursuivre les travaux de rénovation des locaux scolaires, notamment pour les écoles de Nismes et d'Olloy, à travers les programmes prioritaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles est indispensable. Par ailleurs, nous souhaitons terminer la mise en conformité de nos écoles en informant les équipes éducatives (enseignants et accueillants) sur la centralisation des documents relatifs à la sécurité et en organisant des exercices d'évacuation.

#### ■ Nos élèves et leurs parents

Les parents de nos élèves méritent toute notre attention : les impliquer dans la vie scolaire de leurs enfants est nécessaire. Pour ce faire, nous souhaitons redynamiser le Conseil de participation des écoles communales en faisant preuve de disponibilité et d'écoute envers les parents. En outre, nous souhaitons mettre en avant le rôle d'accompagnateur que jouent le Chef d'établissement et l'équipe éducative auprès des enfants et de leurs parents. Ainsi, nous voulons maintenir l'organisation de journées découvertes d'écoles secondaires en partenariat avec les établissements scolaires voisins afin d'accompagner au mieux nos élèves vers "la grande école" et d'informer leurs parents. Cette transition pourrait être symbolisée et officialisée par l'organisation d'une cérémonie à l'occasion de la remise du Certificat d'études de base (CEB).

## 6.2. L'ENFANCE ET LA FAMILLE

Parce que nos enfants sont les adultes de demain, leur bien-être, leur développement mais aussi et surtout leur éducation sont essentiels.

#### ■ L'importance de l'information

Les jeunes parents doivent attirer toute notre attention : leur fournir, en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale (PCS), un "Welcome pack" contenant toutes les informations utiles à la santé, à l'accueil et à la future scolarité de leur enfant est nécessaire. Par ailleurs, l'organisation d'un "salon de l'enfance" en collaboration avec les communes voisines afin de présenter aux parents l'ensemble des structures adaptées à leurs enfants (haltes d'accueils, associations, clubs sportifs, ...) et de susciter la rencontre avec les personnes responsables pourrait compléter significativement cette démarche informative que nous souhaitons mener auprès des familles. Si l'information des parents est fondamentale, l'information directe auprès de nos enfants n'en est pas moins importante. Ainsi, nous soutenons la participation annuelle de notre commune à l'opération "Place aux enfants" ayant pour but de faire découvrir le monde des adultes aux enfants.

- Les consultations de nourrissons et les visites à domicile

Nous souhaitons assurer le maintien des consultations des nourrissons organisées dans trois villages de l'entité : Nismes, Olloy et Treignes. Le comité de bénévoles, à l'initiative de ces consultations, travaille en étroite collaboration avec les Travailleurs Médico-Sociaux (TMS) de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Démontrer à ces acteurs de terrain, notre écoute et notre soutien par une présence active lors des réunions de concertation est nécessaire. Par ailleurs, la gratuité et l'organisation de ces consultations à Viroinval ainsi que la possibilité de visites à domicile doivent faire l'objet d'une diffusion massive auprès des Viroinvalois.

- Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE)

A l'heure actuelle, inscrire son enfant dans une crèche est un véritable défi : la pénurie de places d'accueil est une triste réalité. C'est ainsi que certains parents, démunis, peuvent être confrontés à des délais et des listes d'attente interminables. Pour lutter contre cette pénurie et grâce au Plan Cigogne III, la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance déménagera, dès septembre 2020, dans un tout nouveau bâtiment situé à Olloy-sur-Viroin, lui permettant ainsi d'accueillir 18 enfants de 0 à 3 et d'obtenir le statut de crèche.

- Les gardiennes conventionnées

Parallèlement à la MCAE, il existe des accueillantes à domicile conventionnées et formées pour accueillir les enfants de 0 à 6 ans. En collaboration avec l'ONE et les divers acteurs de la petite enfance, nous mènerons une réflexion de fond afin d'aboutir à l'augmentation du nombre de gardiennes conventionnée en tentant de faciliter leur installation sur la commune de Viroinval.

- L'école de devoirs ou la citoyenneté des enfants

Émanant du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) dans le cadre du décret Accueil Temps Libre (ATL), l'école de devoirs poursuit, comme son nom l'indique, une mission d'accompagnement et d'aide aux devoirs. En outre, elle contribue également à l'apprentissage des valeurs de citoyenneté chez nos enfants à travers des activités culturelles, artistiques et ludiques. Nous citerons, à titre d'exemple, l'ouverture d'un "mercredi des petits" sur Nismes en collaboration avec la Maison des Jeunes de Viroinval que nous félicitons. Sous l'impulsion du Relais Verlaine, de la Maison des Jeunes de Viroinval et avec le soutien du PCS, l'ouverture d'un accueil plusieurs jours par semaine dans les villages d'Olloy et de Oignies est prévue. En proposant un soutien scolaire, des activités diversifiées et la continuation de leur "mercredi des petits", ces deux structures pourront également être reconnues école de devoirs par l'ONE. Nous ne pouvons que saluer le fruit de cette étroite collaboration entre les divers acteurs de notre commune.

- L'Accueil extrascolaire

Afin de permettre aux parents de concilier leur vie professionnelle avec la scolarité de leurs enfants, il est essentiel que l'accueil extrascolaire soit maintenu au sein de nos implantations. Par ailleurs, nous souhaitons accentuer la qualité de cet accueil par la formation continue de nos accueillantes et en favorisant leur intégration au sein de l'équipe éducative à travers des projets communs et transversaux. Cette collaboration enseignante-accueillante fera l'objet d'évaluations lors de rencontres avec le PO, le Chef d'établissement et la Coordinatrice ATL.

## 6.3. LA JEUNESSE

Si notre jeunesse est pleine de ressources et d'ambitions, il n'est pas chose aisée d'être jeune dans une commune où chômage, isolement et décrochage scolaire se côtoient. Susciter la participation de notre jeunesse à la vie citoyenne et culturelle de Viroinval est un véritable défi que nous souhaitons relever main dans la main avec les animateurs socioculturels et les structures d'accueil de notre entité.

#### ■ Les structures d'accueil

Viroinval bénéficie de deux structures d'accueil reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles : la Maison des Jeunes de Viroinval (regroupant Nismes et Oignies) et le Relais Verlaine (Centre de rencontre et d'hébergement à Vierves et local de jeunes à Olloy "Point Jeune"). Toutes deux poursuivent un objectif commun en accord avec le décret de la Fédération Wallonie Bruxelles : faire de nos jeunes, de 12 à 26 ans, des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. Nous ne pouvons que sensibiliser nos jeunes à la fréquentation de ces centres qui leur offrent non seulement périodes d'accueil (accompagnement par un animateur lors de plages horaires définies) mais également périodes d'activités socio-culturelles (telles que "Petit samedi entre amis") et périodes d'actions collectives (pilotage d'un projet porté par les jeunes de A à Z à l'instar de la "Fêtes des lumières"). En outre, la collaboration entre l'Administration communale et ces structures d'accueil de jeunes doit être maintenue voire accentuée par, notamment, le prêt de matériel et l'aide du service travaux lors de l'organisation de leurs événements collectifs ainsi que la mise à disposition de salles communales pour leurs activités socioculturelles.

#### ■ La citoyenneté des jeunes

En collaboration avec les écoles et les structures d'accueil, nous souhaitons investir nos jeunes d'une mission citoyenne en les sensibilisant à diverses thématiques porteuses de valeurs telles que l'environnement ou le sport. La création d'un Conseil Consultatif des Jeunes pourrait être le point de départ de cette démarche participative : se rassembler pour s'exprimer et ainsi pouvoir s'impliquer dans la vie communale. En outre, la réciprocité du dialogue avec les élus sera à privilégier : consulter nos jeunes sur des sujets qui les concernent d'une part; favoriser leur autonomie à travers le développement d'activités et la mise en place de projets à leur initiative d'autre part.

#### ■ Les comités de jeunesse

Les nombreux comités de jeunesse que compte la commune de Viroinval méritent toute notre attention. Leur apporter soutien, écoute et conseils dans tout ce qu'ils entreprennent est nécessaire. Pour ce faire, nous souhaitons rencontrer régulièrement les présidents des comités de jeunesse afin d'identifier leurs besoins et d'y adapter l'aide que nous leur fournissons, tant dans la mise à disposition de matériel que dans la location de salles communales. Par ailleurs, ces rencontres nous permettront d'établir un calendrier des événements que souhaitent organiser les jeunes et d'obtenir un feedback précis sur les festivités passées.

## 6.4. LES SENIORS

Le vieillissement de la population viroinvaloise est une réalité indéniable. Faire de Viroinval une commune "Amie des aînés" est primordial. La politique des aînés que nous souhaitons mettre en place s'articulera autour des axes suivants :

#### ■ Le Centre des Seniors de Viroinval

Créateur de lien social au travers d'activités tantôt créatives, tantôt culturelles, le Centre des Seniors de Viroinval a toute son importance. Néanmoins, ce relais des aînés nécessite d'être foncièrement redynamisé. Cette nouvelle dynamique consistera en :

- La création d'un logo moderne et représentatif du Centre des Seniors afin de le doter d'une identité visuelle.
- La création d'une page facebook "Centre des Seniors de Viroinval" afin d'accroître la diffusion des activités.
- L'élection d'un représentant de chaque village de l'entité de Viroinval au sein du comité du Centre des Seniors.
- Le rétablissement de la communication entre le Centre des Seniors de Viroinval et les autres associations de seniors de notre commune que sont les comités des "3x20" de Nismes et de Treignes ainsi que les "Tamalou" d'Olloy-sur-Viroin afin d'assurer une étroite collaboration avec ces divers acteurs et une aide équitable.

-

#### ■ La qualité de vie

L'amélioration de la qualité de vie de nos seniors passe inmanquablement par une lutte contre leur isolement. Pour ce faire,

nous souhaitons :

- La création - en partenariat avec le Centre Public d'Action Sociale et le Plan de Cohésion Sociale - d'un "Répertoire des aînés" mentionnant toutes les coordonnées de services ou d'associations qui pourraient leur être utiles.
- L'organisation de formations adaptées aux besoins de nos aînés (internet, smartphone, home banking, ...) afin de les reconnecter au monde des nouvelles technologies.
- La participation au projet "Senior Focus" (la boîte à tartine qui peut sauver des vies) en collaboration avec la Zone de Police des 3 Vallées afin de renforcer la sécurité et la santé de nos aînés.
- 
- L'intergénérationnel

Développer une solidarité entre les générations est primordial. Nous ne pouvons que soutenir l'engagement du Plan de Cohésion Sociale dans sa création de lien entre nos jeunes - à travers les écoles et les structures d'accueil communales - ET nos aînés - à travers le Repos des Vallées et la Résidence La Fontaine - lors de la semaine dédiée à l'intergénérationnel. Nous sommes convaincus que le partage de l'expertise du quotidien de nos aînés auprès des plus jeunes est une force.

- La citoyenneté des aînés

Faire prendre conscience aux aînés qu'ils sont, eux aussi, des citoyens à part entière passe nécessairement par l'identification de leurs besoins et l'établissement d'un diagnostic sur les ressources mises à leur disponibilité. Dans cette optique, la création d'un Conseil Consultatif des Aînés (CCA) permettrait de renforcer leur implication dans les actions politiques et sociales afin d'aboutir à une interaction entre le terrain, les élus et les aînés.

## 6.5. LE PATRIMOINE

Témoin du passé de notre commune, l'avenir de notre patrimoine est essentiel. Qu'il s'agisse du patrimoine vert, funéraire, architectural ou encore industriel, sa protection et sa valorisation sont une nécessité. Cette politique de préservation dans laquelle nous souhaitons nous inscrire nous concerne toutes et tous : enfants, jeunes, seniors, historiens ou passionnés ... Par ailleurs, la participation active de notre commune aux "Journées du Patrimoine", en collaboration avec les acteurs locaux - Cercle d'histoire locale d'Olloy, Office du Tourisme de Viroinval, Parc Naturel Viroin Hermeton, contribuera à promouvoir ce patrimoine local et susciter l'intérêt de nos citoyens.

L'ensemble des éléments constitutifs de notre patrimoine, aussi infimes puissent-ils parfois être, ont tous leur importance : ornements en fer, croix, niches, horloges ou encore bornes historiques font partie intégrante de notre Petit Patrimoine Populaire dont il n'existe à l'heure actuelle aucun inventaire complet. Dans le cadre de l'appel à projet "Petit Patrimoine Populaire - Les traces de notre histoire", sur base de la classification établie par la Région Wallonne (DGO4) et en collaboration avec les citoyens et les historiens locaux, nous ambitionnons de compléter significativement la liste existante afin d'aboutir à un document exhaustif.

La mise en valeur du patrimoine communal, qu'il soit jugé "prestigieux" ou "petit", se fera également en collaboration avec le service travaux dans l'intention d'assurer un entretien régulier. En outre, nous poursuivrons l'introduction de demandes de subventions, avec l'aide de l'association Qualité-Village-Wallonie, afin de tenter de protéger et restaurer ce patrimoine.

## 6.6. LES ARCHIVES

Qu'elles soient dites "mortes" (avant-fusion) ou "vivantes" (après-fusion), les archives communales requièrent une attention toute particulière. La politique d'archivage que nous souhaitons mettre en place s'articulera autour de 3 axes :

- La classification

Force est de constater que des documents d'avant-fusion (Registres des Conseils et des Collèges) sont encore présents au Château communal de Nismes et que des documents d'après-fusion se trouvent toujours à la Maison des archives de Vierves. Une fois le transfert des ces dernières archives terminé, il conviendra d'établir une classification homogène et continue pour le classement des archives d'après-fusion. Cette classification permettra, par ailleurs, l'élimination - en accord avec les directives légales de conservation - de documents obsolètes ou faisant double emploi et engorgeant inutilement les greniers communaux.

- La digitalisation

A l'ère du numérique, la digitalisation des archives doit être l'une de nos priorités. Si les archives mortes ont déjà fait l'objet de plusieurs numérisations, les archives d'après-fusion nécessitent le développement d'une politique de digitalisation rigoureuse. Pour ce faire, il est primordial de sensibiliser les différents services administratifs à la gestion numérique des documents.

- La valorisation

Indéniable patrimoine historique, les archives sont la mémoire de notre entité. La valorisation de ces documents doit s'effectuer, tout d'abord, matériellement avec un mobilier adapté (armoires ignifuges et étagères en fer) à la conservation d'un type de documents précis; mais aussi et surtout culturellement : dépoussiérer l'image des archives communales au travers d'expositions, de publications ou encore de conférences est une nécessité.

## **7° Compétences relevant de l'Échevine Françoise Roscher-Prumont**

### **7.1. Le contexte**

Viroinval reste parmi les communes les plus pauvres de Wallonie avec un revenu moyen annuel brut de 21.928,00 € contre 23.778,00 € en Province de Namur et 23.265,00 € en Région wallonne (2013).

Le taux de chômage y est très élevé à plus de 25 % contre 14,6% en Wallonie (2016).

Le niveau de diplôme est parmi les plus bas de Wallonie. Or, nous savons à quel point le niveau de diplôme influe sur l'obtention d'un emploi.

Le nombre de personnes bénéficiant du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) est en augmentation constante (91 en 2018, 86 en 2017, 84 en 2016, 74 en 2013, 70 en 2012).

En 2018, parmi ces 91 personnes bénéficiant du RIS 21 sont étudiants, le RIS leur permet de poursuivre des études(dont 12 en études supérieures), d'obtenir un diplôme et un accès à l'emploi.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle, des contrats appelés article 60 sont concrétisés chaque année pour des bénéficiaires du RIS, permettant à ces personnes de recouvrer leurs droits sur le marché de l'emploi.

Afin de favoriser la réinsertion sociale, des ménages sont suivis en guidance budgétaire par le service social; d'autres familles ou isolés peuvent compter sur un centre de médiation de dettes avec qui le CPAS collabore.

D'autres enfin, sont en règlement collectif de dettes sur décision du tribunal.

Cela implique un gros investissement de la part des assistantes sociales du CPAS, dans ces différentes missions.

Le type de logements est ancien à Viroinval (plus de 63 % du bâti date d'avant 1945) et parfois de mauvaise qualité (environ 50% du parc n'est pas isolé et plusieurs logements frôlent l'insalubrité).

Bien que l'immobilier reste bon marché à Viroinval en comparaison avec le reste de la Wallonie, le prix moyen des maisons a plus que doublé entre 2000 et 2016. Le taux de logements sociaux appartenant à la commune ou au CPAS est de 16 logements, soit moins de 0,6% du parc immobilier.

Des logements à faible loyer ( environ 24 logements) sont disponibles via l' AIS (Agence Immobilière Sociale), HEN ( Habitations de l'Eau Noire) et fonds du logement mais le temps d'attente pour y accéder est long.

Le CPAS est agréé pour 2 Initiatives Locales d' Accueil (ILA) pouvant accueillir un total maximum de 8 demandeurs d' asile .  
Deux logements de transit existent également pour des personnes en situation d'urgence.

Les déplacements sans voiture sont difficiles sur l'entité.

Les transits entre villages sont peu aisés pour les gens ne possédant pas de véhicule . Des aides aux déplacements existent : Mobilesem, IDESS et son taxi social, le FlexiTEC et ses transports à la demande.

La population de la Province de Namur se dit moyennement en moins bonne santé que la population wallonne. La distance séparant les habitants de Viroinval d'un hôpital est élevée, tous les hôpitaux se situent à l'extérieur de la commune : Chimay, Charleroi, Namur, Dinant, Mont-Godine, avec peu ou pas de transport en commun pour les rejoindre.

La population de la commune est vieillissante.

En 2018 on compte plus de 21% de la population, âgée de 65 ans et plus .

Ce pourcentage augmentera jusqu'à l'horizon 2050.

La commune gère une maison de repos contenant 60 lits (27 MR et 33 MRS). L'âge moyen y est très élevé (87 ans). Malgré un taux d'occupation qui frôle en permanence les 97% la maison de repos est déficitaire.

Les personnes âgées de Viroinval souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible, le CPAS conventionne donc avec plusieurs services d'aides et de soins à domicile .En 2018 le CPAS a distribué 12.300 repas chauds à domicile pour un prix modique.

L'accueil à la petite enfance se fait via une crèche ( 12 places) à Olloy et des accueillantes ONE trop peu nombreuses sur notre entité

## 7.2. Les perspectives

### 7.2.1. Le CPAS

#### Action sociale

L'augmentation des RIS, des guidances budgétaires, le suivi de situations difficiles poussent les assistantes sociales du CPAS à travailler toujours dans l'urgence.

Notre souhait est de pouvoir lancer des réflexions de fond, avec une vision à moyen et long terme afin de gagner en efficacité et en efficience pour exercer un travail social de qualité.

Le pourcentage de personnes ayant un risque de tomber dans la précarité étant de plus en plus élevé en Wallonie, il nous semble important d'avoir également une attention particulière pour les personnes à faibles revenus ( professionnels ou d'allocation de remplacement).

Les permanences sociales doivent rester accessibles à tous en toute équité et les droits auxquels chacun peut prétendre doivent être renseignés, cela fait partie des missions du CPAS .

Mais le service social du CPAS de Viroinval, grâce à son expertise se doit avant tout, d'être le tremplin qui permettra aux demandeurs de retrouver une autonomie sociale et financière à terme.

L'insertion professionnelle et la remise au travail restent une priorité absolue grâce notamment à des ateliers de sensibilisation en collaboration avec le PCS et d'autres partenaires ( Miressem... ) pour les personnes très éloignées de la mise à l'emploi.

Ensuite la mise au travail des bénéficiaires du RIS par le biais des articles 60 et 61 ( souhait d'arriver à 13, 14 personnes réinsérées par an ) et enfin la recherche de nouveaux partenariats avec des employeurs potentiels ou des organismes de réinsertion permettront d'appuyer notre démarche .

Dans la mesure des moyens financiers qui se présenteront au fil de la législature nous investirons plus encore dans ce domaine particulièrement sensible.

Nous nous attacherons aussi au droit à la vie sociale et culturelle pour tous. Nous soutiendrons l'utilisation des Art. 27 pour l'accès à la culture et initierons une dynamique locale entre bénéficiaires et bénévoles pouvant assurer les transports.

Face au souhait de nos aînés de rester à domicile le plus longtemps possible, le CPAS encouragera les initiatives de collaboration avec les services d'aide et de soins à domicile et les praticiens de la santé.

### **Maison de Repos**

L'agrandissement de la MR(S) sera une priorité pour la prochaine législature : une étude de sa faisabilité doit être réalisée rapidement afin d'être prêt lorsque des subsides pour des lits supplémentaires seront à nouveau disponibles au niveau de la région wallonne.(AVIQ)

En effet un nombre plus important de lits dans notre " maison de repos des vallées" élargie devrait permettre d'avoir un budget à l'équilibre tout en réduisant le temps d'attente pour y obtenir une chambre.

Néanmoins dès aujourd'hui nous devons travailler sur trois axes :

- **Qualité du cadre de vie**

Malgré la réfection de plusieurs chambres et des couloirs, une bonne partie du bâtiment nécessite toujours une amélioration qualitative de son infrastructure.

Le nouveau Conseil devra prendre en main ce dossier si longtemps laissé de côté et réaliser les mises en conformité de la basse tension, le remplacement complet des tuyauteries d'alimentation en eau, des décharges et de la robinetterie.

Une centrale de téléphonie performante sera aussi installée avec accès à internet pour les résidents.

- **Soutien du personnel**

Une qualité des soins et de l'accompagnement de nos pensionnaires au quotidien ne peut se faire que grâce à un environnement de travail épanouissant et une cohésion des équipes de professionnels en place .

Au cours des deux prochaines années un travail de fond sera réalisé avec le personnel sur la nécessaire qualité du service à dispenser aux résidents.

Au sein de la maison de repos , d'ici six ans, une part importante du personnel en place atteindra l'âge de la pension et sera remplacée selon les besoins, par des plus jeunes.

Il est donc essentiel de pouvoir dès à présent implémenter une culture d'entreprise à la hauteur de nos attentes et de l'évolution des techniques thérapeutiques.

- **Animations/activités.**

Nous ferons en sorte que la Maison de Repos soit ouverte sur le monde extérieur

- avec un accès pour les résidents aux services et activités de la commune (dîners des seniors, point lecture d'Action-Sud , appel aux bénévoles d'associations diverses...).
- avec un accès possible aux formations sur l'utilisation de l'informatique pour les résidents et pour nos aînés de l'entité qui souhaitent mieux appréhender les nouvelles technologies.

### **7.2.2. Le Plan de Cohésion Sociale( PCS)**

Jusqu'en 2020, les 4 axes de travail du PCS sont : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Ce service communal est ouvert à tous les citoyens de Viroinval et complète l'action sociale du CPAS.



Nous souhaitons entre autre pouvoir développer les liens entre les générations autour de sujets aussi différents que :

- l'ouverture aux nouvelles technologies au départ de la maison de repos et au départ de l'espace numérique du PCS;
- l'organisation d'ateliers cuisine et de sensibilisation à une alimentation saine auprès de différents groupes de la population;
- la réalisation de cours d'alphabétisation pour tous ceux qui sont en difficulté de lecture ou d'écriture.

Les liens interculturels entre la population de Viroinval et les demandeurs d'asile du Centre Chanteclerc de Oignies aux travers d'activités diverses resteront d'actualité.

L'aide à la recherche d'emploi et la formation seront deux points d'attention du PCS particulièrement importants vu le taux élevé de demandeurs d'emploi dans la commune, grâce notamment à la collaboration avec d'autres organismes de réinsertion.

Une meilleure communication sera développée autour des missions du PCS de notre commune encore trop méconnu du grand public et des services qu'il peut apporter à la population.

La réalisation d'un bottin social est une piste pour que chaque Viroinvalois puisse trouver une réponse adaptée à ses besoins en matière sociale, de santé, de bien être et de développement personnel...

### **7.2.3. Le logement**

Le nombre de logements de qualité mais à loyer modéré devrait être augmenté, mais cela n'est pas uniquement du ressort de la commune ou du CPAS, mais principalement des Habitations de l'Eau Noire et de l'AIS .

Nous tenterons d'influer sur ces sociétés pour qu'elles augmentent leur nombre de logements dans la région.

D'autres pistes seront envisagées pour offrir des logements à loyer réduit (logement kangourou...).

Le projet à la Gare de Treignes prévoit la création de 3 logements de ce type pour de jeunes adultes de 16 à 24 ans et de 3 logements sociaux.

La réalisation de la thermographie aérienne doit permettre la concrétisation d'une amélioration de l'isolation des logements de Viroinval afin de réduire les coûts liés à l'énergie. Les aides au chauffage seront poursuivies (MEBART, CREG, fond mazout ...) par le CPAS .

Néanmoins une nouvelle dynamique de la Team énergie ( guichet de l'énergie, référents énergie communal, du CPAS et du PCS) doit absolument voir le jour afin de sensibiliser les propriétaires de bâtiments locatifs à faire des travaux d'isolation, en proposant des actions concrètes.

Vu le vieillissement de notre population nous étudierons la possibilité d'encourager

les aménagements dans des bâtiments publics ou privés pour réaliser de l'habitat partagé ou communautaire destiné à nos aînés, afin qu'ils puissent s'épanouir dans un cadre de vie qui leur convienne.

L'axe" logement et énergie "sera un élément essentiel porté par le PCS avec notamment le développement de son guichet logement :

- l'aide dans les démarches locatives;
- la visite de logements précaires pour s'assurer de leur salubrité,
- le service de médiation entre bailleurs et propriétaires;
- les ateliers d'informations " bien - être dans son logement";
- la sensibilisation aux nécessaires économies d'énergie dans les habitations en collaboration avec le conseiller en énergie de la commune et le guichet de l'énergie .

### **7.2.4. La Mobilité**

Nous essayerons de faire en sorte que tout le monde ait accès aux services de base (soins de santé, magasins, culture...).

Cela passera par une meilleure accessibilité aux transports en commun, l'encouragement aux déplacements doux (vélos, vélos électriques) au transport à la demande et au co voiturage .

Nous évaluerons les services offerts par Mobilesem afin d'adapter au mieux la réponse aux besoins de la population.

Au CPAS, le service Idess rend lui aussi un service important à la population principalement en terme de transport à la demande, 100.000 km en 2018 , mais il pèse lourdement sur les finances du CPAS.

Une analyse fine sera donc réalisée afin d'optimiser son fonctionnement et réorganiser sa structure.

Son service job mobile composé d'un petit véhicule à essence assez ancien, de mobylettes obsolètes et de nouveaux vélos électriques sera lui aussi évalué et optimisé.

Le CPAS et le PCS pourront agir ensemble sur cet axe mobilité qui est transversal aux deux services.

### **7.2.5. La jeunesse et l'enfance**

Les actions jeunesse et intergénérationnelles seront poursuivies et si possible amplifiées: stages étudiants à la commune et au CPAS, été solidaire, école des devoirs,....

Le PCS saisira toutes les opportunités pour enclencher cette dynamique et la développer.

La construction de la nouvelle crèche commencera en 2019 et sera réalisée par le CPAS :

18 enfants pourront y être accueillis dès le mois de septembre 2020.

Le coût total est estimé à 800.000€, subventionné à concurrence de 583.000€.

Les négociations avec les services IMAJE et ONE quant à la gestion quotidienne de cette nouvelle structure seront rapidement initiées.

Pour compléter l'offre de garderies et permettre aux parents de travailler tout en ayant des solutions de garde à proximité , une réflexion aura lieu avec les différents partenaires de la petite enfance pour pouvoir augmenter le nombre de gardiennes privées encadrées par l'ONE sur notre territoire.

### **7.2.6. Les conclusions**

Le PCS devra réaliser un nouveau plan 2020 -2025. Ce nouveau plan peut d'articuler sur 7 axes de travail et sera déposé au Conseil communal en juin 2019.

De ces 7 axes nous retiendrons les 4 fondamentaux pour notre commune :

- le droit au travail et à la formation et à l'éducation
- le droit à la santé, à l'alimentation ,
- le droit à la mobilité , au logement et à l'énergie
- le droit à l'épanouissement culturel, social et familial

Le processus commencera par le diagnostic : une enquête auprès des habitants et des partenaires a été réalisée début 2019.

Ce diagnostic permettra d'élaborer le prochain programme de notre PCS et aboutira dans le Programme stratégique transversal de notre commune . Il sera alimenté par les réflexions et les propositions émises tout au long de cette note de politique sociale et décliné autour des axes retenus.

Le CPAS de Viroinval avec 85 membres du personnel représente un des employeurs principaux de notre commune.

Il doit donc se doter d'outils de formation, de décisions et de management performants destinés à respecter la discipline budgétaire et financière nécessaire à la bonne gestion des deniers publics.

Le CPAS doit aussi relever le défi de gérer la solidarité envers les plus démunis de notre commune, en toute transparence et en toute justice distributive de la manière la plus égalitaire possible.

Un programme stratégique transversal ( PST)doit désormais être réalisé par tous les CPAS.

Celui-ci nous permettra de trouver un équilibre entre ces deux pôles( aide sociale- gestion rigoureuse) avec des objectifs et des priorités permettant d'augmenter la lisibilité des missions du CPAS et sa visibilité vis-à vis du citoyen.

Les synergies entre Commune et Centre public de l'Action Sociale ainsi que leurs deux PST respectifs , communal et social, cadreront les pistes transversales de demain ainsi que les objectifs opérationnels notamment par l'intermédiaire du PCS.

Cela nous permettra de déterminer une dynamique collaborative de projets contribuant ainsi à une politique sociale efficace et efficiente au long de ces 6 prochaines années.

---